

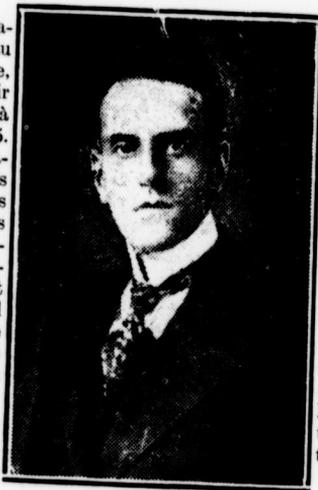
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION

L'HONORABLE ATHANASE DAVID

SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE

L'honorable Louis-Athanase David, le nouveau Secrétaire de la Province, dans le Cabinet de Sir Lomer Gouin, est né à Montréal, le 25 juin 1885. Il est le fils unique du sénateur L.-O. David, l'un des écrivains les plus marquants du Canada français. Après avoir fait des études commerciales et classiques complètes au Mont-St-Louis et au collège Ste-Marie, il suivit les cours de droit de l'Université Laval. Admis au barreau, il entra dans la société légale Elliott et David. Il fut élu député du comté de Terrebonne à



la Législature en 1916, et réélu à l'unanimité aux élections générales du mois de juin dernier.

M. David épousa en 1908 mademoiselle Antonia Nantel, fille de feu l'hon. G.-A. Nantel, ancien ministre des Travaux publics, qui fut lui-même pendant plusieurs années député conservateur du comté de Terrebonne. Le nouveau ministre est un lettré et un orateur de marque. Au nom du personnel enseignant, *L'Enseignement primaire* souhaite au nouveau secrétaire une longue et fructueuse carrière.

NOUVEAUX MINISTRES A QUÉBEC

Le 25 août dernier d'importants changements ont eu lieu dans le Ministère de Québec. Voici ces changements : Sir Lomer Gouin, Président du Conseil des Ministres ; l'honorable L.-A. Taschereau, Procureur Général ; l'honorable A. Galipeault, Ministre des Travaux Publics ; l'honorable H. Mercier, Ministre des Terres et Forêts ; M. J.-E. Perreault, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries ; M. Athanase David, Secrétaire de la Province, en remplacement de l'honorable J.-L. Décarie, nommé président des Juges des Sessions de la Paix à Montréal.

Les honorables MM. Galipeault, David et Perreault, sont les nouveaux ministres. Tous trois s'intéressent particulièrement aux questions d'éducation. Comme Secrétaire de la Province, l'honorable M. David peut compter sur le concours du personnel enseignant pour accentuer le progrès dans le domaine de l'Instruction publique.

PÉDAGOGIE

LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Les instituteurs et les institutrices peuvent dans une large mesure assurer la régularité dans la fréquentation scolaire, augmenter le pourcentage de cette fréquentation et contribuer très efficacement à prolonger la scolarité des élèves.

Certes, la pauvreté, les besoins de l'agriculture, l'éloignement de l'école dans certains cas, et la rigueur du climat et la nécessité où se trouvent parfois les parents d'utiliser les services des aînés dans les familles nombreuses, réduisent notablement le chiffre de la fréquentation scolaire. Mais la *non-fréquentation* a aussi pour cause, et dans une proportion notable, *l'école* elle-même ou *le maître* et parfois les deux en même temps.

Autant la salle de classe propre, bien éclairée, convenablement meublée et ornée avec goût, rend le séjour de l'école agréable à l'élève, autant la classe malpropre, peu éclairée et dépourvue des accessoires qui charment les regards et facilitent l'enseignement, l'en éloigne.

Le premier devoir des maîtres c'est donc de voir à l'organisation matérielle de l'école ; que l'ordre le plus rigoureux règne dans l'arrangement du mobilier ; que le bon goût préside dans la disposition des cartes, des tableaux, des gravures, etc., que les tableaux noirs soient chaque jour ornés de sentences et décorés de jolis dessins à la craie de couleurs variées.

Rappelons-nous que l'ordre est l'âme de toutes les affaires et plus encore de l'école ; que la propreté et le bon goût en sont les attraits indispensables.

Il est d'expérience que les enfants reviennent avec plaisir à la classe où tout plaît par le bon ordre, la propreté et le bon goût, au dehors comme aux alentours de l'école.

Mais l'attrait matériel seul ne suffirait pas à assurer une bonne fréquentation scolaire, si le maître lui-même ne sait rendre sa classe intéressante, et si, faute de formation, il ne sait gagner le cœur et la confiance de ses élèves.

Les classes intéressantes et efficaces supposent une préparation soignée des leçons et une culture générale que seule l'étude constante des meilleurs auteurs peut assurer. La confiance et l'affection des élèves ne se gagnent que par un zèle éclairé, un dévouement désin-

téressé et une discipline s'appuyant sur la dignité, la justice et la charité.

Le *bon maître*, en un mot, peut favoriser dans une large mesure la fréquentation scolaire, en rendant le séjour de l'école agréable, intéressant et en donnant à son enseignement un tel caractère *d'utilité* et de *moralité* que les parents ne seront pas lents à saisir l'importance d'une fréquentation scolaire régulière et d'une scolarité prolongée aussi tard que possible.

“ Un bon maître, dit Quintilien, lorsqu'il enseigne, non-seulement remplit son devoir, mais il suit son affection.”

C.-J. MAGNAN.

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE GALLES

L'héritier présomptif de la couronne du Royaume-Uni, le Prince de Galles, fils de Sa Majesté le Roi George V, a visité le Canada en août et septembre dernier. La réception que la ville de Québec a faite au Prince a été particulièrement remarquée par ce dernier et les éminentes personnes qui l'accompagnaient. Ce fut une réception enthousiaste, sincère et loyale. En 1859, feu Edouard VII, alors Prince héritier, était reçu à Québec et à Montréal de la même façon : le peuple canadien-français ne change pas, en dépit de ses ennemis.

Loyal à la couronne d'Angleterre, ce peuple est en même temps fermement décidé à demeurer catholique et français.

Son Altesse Royale a donné une leçon aux fanatiques en ne répondant qu'en français aux adresses qui lui furent présentées à Québec, Trois-Rivières, Berthier, Montréal, etc. Durant son séjour à Québec, le Prince de Galles a visité l'Université Laval, le monastère des Ursulines et l'Hôtel-Dieu, il est allé aussi à Sainte-Anne-de-Beaupré visiter le sanctuaire privilégié des Canadiens français. La Ville de Montréal a aussi fait une réception grandiose à notre futur Roi, à son retour de Toronto et de l'Ouest.

Le Prince de Galles, par son amabilité, par son éducation toute française, a su gagner les cœurs des Canadiens français.

Longue vie au futur Roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande !

C.-J. M.

LE RECENSEMENT SCOLAIRE

COMMENT INTERPRÉTER LES PÉRIODES D'ÂGES

M. le directeur de *l'Enseignement primaire* me demande de bien vouloir exposer, dans ces pages, comment il faut interpréter l'article 2768 de la loi de l'Instruction publique, quant aux périodes d'âges scolaires qui y sont exprimées, vu la divergence d'opinions qu'il y a à ce sujet entre les secrétaires-trésoriers des corporations scolaires, lesquels sont tenus de faire le recensement scolaire, au mois de janvier, chaque année, et les titulaires des écoles, qui doivent entrer l'âge des élèves dans le *Journal d'inscription et d'appel* de leur classe.

Je me rends à sa requête avec plaisir.

La partie de l'article 2768 qui a trait aux périodes d'âges scolaires se lit comme suit : "Dans ce recensement, il (le secrétaire-trésorier) doit faire la distinction entre les enfants de sept à quatorze ans, et ceux de cinq à sept et de quatorze à seize ans et de seize à dix-huit ans révolus, et indiquer le nombre de ceux qui, dans chacune de ces catégories, assistent à l'école."

Il y a donc quatre catégories d'âges à considérer. Reste à savoir quels sont les enfants qui appartiennent à l'une ou à l'autre de ces catégories, et c'est ce que nous allons étudier ci-après.

Deux années font partie de la première période : les années cinq à sept ans révolus ; sept années sont contenues dans la deuxième période : les années sept à quatorze ans révolus ; deux années constituent la troisième période : les années quatorze à seize ans révolus ; et deux autres années forment la quatrième période : les années seize à dix-huit ans révolus.

Le mot "révolu" qui ne paraît qu'une fois dans l'article 2768, s'applique au commencement comme à la fin de chaque âge mentionné dans une période d'âge scolaire.

Ainsi, quand on lit que la première catégorie d'âge renferme les "enfants de cinq à sept ans", cela veut dire que, pour faire partie de cette catégorie, un enfant doit avoir cinq ans révolus et qu'il n'en sort que le jour où il a ses sept ans révolus. C'est donc au cours de la révolution de sa sixième et de sa septième année qu'un enfant doit être inscrit dans la première catégorie d'âge scolaire.

Un autre exemple illustrera peut-être mieux encore ma pensée.

Quand on veut exprimer l'âge d'un enfant qui n'a que trois mois, six mois ou neuf mois, on ne dit pas qu'il a un an, mais l'on donne son âge en mois jusqu'au jour où il atteint douze mois accomplis ou révolus. Alors on dit qu'il a un an jusqu'à la date où il a accompli un deuxième cycle annuel, soit vingt-quatre mois, pour déclarer qu'il a deux ans.

Le même raisonnement s'applique aux autres catégories d'âges scolaires. Pour être admis à l'école primaire élémentaire, un enfant doit avoir cinq ans révolus, c'est-à-dire compter soixante mois d'âge. Pendant les deux années suivantes, à savoir, du moment qu'il commence sa sixième année d'âge jusqu'à la fin de sa septième année révolue, il doit être inscrit au recensement scolaire, de même qu'au *Journal d'inscription et d'appel*, s'il fréquente l'école, dans la période d'âge dite de "cinq à sept ans".

La deuxième période d'âge scolaire comprend les enfants de "sept à quatorze ans", c'est-à-dire qui ont sept ans accomplis ou quatre-vingt-quatre mois d'âge révolus et qui entrent dans leur huitième année, jusqu'à l'expiration de leur quatorzième année ou cent soixante-huit mois d'âge accomplis.

Cette période d'âge comprend sept années : de la septième à la quatorzième année d'âge révolue.

Inutile, je crois, de poursuivre plus loin cette explication, car le même raisonnement s'applique aux deux périodes d'âges scolaires qui restent, savoir, de "quatorze à seize ans" et de "seize à dix-huit ans révolus".

Voyons maintenant comment il faut classer quelques enfants d'âges différents, d'après les commentaires précédents.

En prenant le recensement scolaire, au mois de janvier prochain, je suppose qu'un secrétaire trouve, dans une famille, cinq enfants nés aux dates suivantes :

- 1.—Louis, le 15 septembre 1902,
- 2.—Jean, le 10 décembre 1905,
- 3.—Gaston, le 8 mars 1908,
- 4.—Marie, le 25 mai 1913,
- 5.—Yvette, le 2 février 1915.

Comment doit-il les classer, dans quelles périodes d'âges, pour se conformer à l'article 2768 de la loi de l'Instruction publique ?

Au mois de janvier 1920, Louis aura dix-sept ans, trois mois et quelques jours. Il doit donc faire partie de la quatrième période (de seize à dix-huit ans) jusqu'au jour où il aura atteint ses dix-huit ans révolus, soit le 15 septembre 1920.

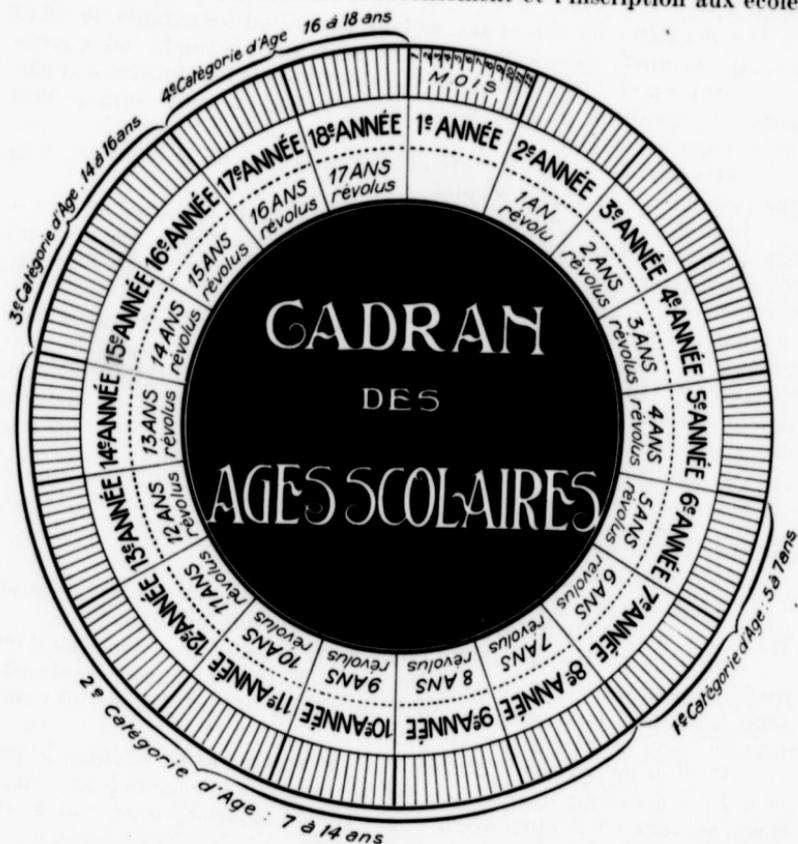
Au mois de janvier 1920, Jean aura quatorze ans et quelques jours, ce qui le classe dans la troisième période d'âge (de quatorze à seize ans) jusqu'au jour où il aura atteint sa seizième année révolue, soit le 10 décembre 1921.

Au mois de janvier 1920, Gaston aura onze ans, onze mois et quelques jours. Il appartient donc à la deuxième période d'âge (de sept à quatorze ans).

Au mois de janvier 1920, Marie aura six ans, sept mois et quelques jours. Le secrétaire devra donc la classer parmi les enfants de la première catégorie d'âge scolaire (de cinq à sept ans).

Au mois de janvier 1920, Yvette aura quatre ans et onze mois. Elle n'est pas d'âge scolaire et ne doit pas être, par conséquent, inscrite au recensement, ni être acceptée à l'école élémentaire avant ses cinq ans révolus.

Le meilleur moyen de déterminer l'âge exact d'un enfant c'est, pour le secrétaire ou le titulaire d'une école, de s'enquérir de la date de sa naissance et de faire le calcul eux-mêmes. On éviterait ainsi bien des contradictions entre le recensement et l'inscription aux écoles.



Enfin, terminons ces quelques observations par deux mots d'explication au sujet du graphique qui figure sur cette page.

Dans un cadran des âges scolaires, j'ai représenté les années du cycle scolaire, de un à dix-huit ans, par des secteurs numérotés. Chaque secteur est divisé en douze parties représentant les douze mois d'une année.

Un coup d'œil attentif sur ce cadran permet, il me semble, de saisir parfaitement les instructions que j'ai développées ci-dessus—instructions qu'il importe de suivre rigoureusement, si l'on veut éviter la confusion des périodes d'âges scolaires. Cette confusion rendrait impossible les comparaisons justes et capables d'établir la relation exacte entre les enfants d'âge scolaire et les élèves inscrits aux écoles primaires, secondaires et supérieures. De plus, elle infirmerait la valeur des statistiques scolaires.

Nous avons déjà de bonnes statistiques scolaires. Efforçons-nous donc de les rendre encore meilleures, afin qu'elles soient un miroir fidèle et intangible du mouvement de la fréquentation scolaire dans la province.

G.-E. MARQUIS,

Chef du Bureau des Statistiques.

Québec, septembre 1919.

LE BUT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Conférence donnée par feu M. l'inspecteur J.-E. Lejevre, devant le congrès des inspecteurs d'écoles tenu en septembre 1918. Le travail qui suit est inédit. Nous remercions M. l'inspecteur J.-E. Boily de l'avoir transmis au Département de l'Instruction publique. En le publiant, nous voulons rendre hommage à un distingué éducateur qui fut excellent instituteur et inspecteur d'écoles zélé.

C.-J. M.

Monsieur le Surintendant,
Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

Je me fais un plaisir de me rendre à la demande de notre secrétaire, Monsieur Boily, en répondant au meilleur de ma connaissance aux différentes questions posées. Je sou mets volontiers cet humble travail à l'approbation de monsieur le Surintendant et à la vôtre, vous demandant d'avance de retrancher sans miséricorde ce que vous y croirez superflu ou inutile.

Je serai encore fier si, après critique faite de mon travail, j'avais réussi à trouver la véritable solution d'un seul des problèmes soumis à notre étude ; je pourrai alors me dire que j'ai fait là œuvre utile.

1

A la première question qui est de chercher le moyen de faire comprendre aux titulaires que le but de l'école primaire est surtout éducatif, je répondrai par méthode de comparaison et tâcherai d'en déduire des conclusions pratiques. Tout d'abord l'éducation de l'enfant se fait particulièrement à la maison et plus spécialement à la table de famille où la conversation devrait toujours être sérieuse.

Mais comme ce n'est pas là notre lot je laisse aux bons curés de nos paroisses le soin d'instruire leurs fidèles sur l'éducation à donner à leurs enfants. Il appert donc que l'école primaire est le deuxième endroit où l'enfant acquerra son éducation.

Mais comment ? D'abord et avant tout en imitant ce qu'il aura vu faire à ses supérieurs. On a dit et avec raison qu'il n'y a rien comme un enfant pour remarquer un défaut chez son supérieur. C'est donc par une tenue et un langage parfaits de la part du titulaire que ce dernier peut retirer quelques fruits de ses remontrances à ses élèves en cette matière. Prenez, par exemple, les élèves d'une de nos meilleures maisons d'éducation secondaire ou encore les élèves de nos couvents : pourquoi remarque-t-on chez ces élèves un meilleur langage et des manières plus polies que ceux de nos écoles primaires ? Je ne veux pas ici faire injure au corps enseignant de nos écoles primaires, mais c'est bien parce que les élèves des couvents ont remarqué chez leurs maîtresses ces qualités qui priment chez elles à l'instar des autres. Cependant il y a des exceptions même chez les titulaires de nos écoles primaires. Le meilleur moyen pour moi n'est donc pas de nous adresser directement aux titulaires, mais bien aux commissaires d'écoles, leur demandant de n'engager que des titulaires d'une éducation éprouvée, pouvant fournir des certificats des curés des paroisses où ils ont passé, aussi bien que des maisons d'éducation où ils ont puisé leurs connaissances.

2

Pour ce qui est de l'article deux, c'est-à-dire de l'équilibre qu'il doit y avoir entre le développement physique et intellectuel de l'enfant, je répondrai (par méthode de comparaison) qu'il est de toute nécessité de répandre sous toutes les formes possibles le développement physique. J'ai souvent entendu dire par un vieil éducateur que l'enfant qui ne joue pas en récréation jouera ou se dissipera pendant sa classe. Et pour cela je crois qu'il est de notre devoir d'encourager les maîtres et maîtresses à favoriser de toutes manières le développement des forces physiques de leurs élèves. Ce développement se pratique sur une assez grande échelle dans plusieurs de nos écoles des villes, mais pas suffisamment à la campagne. Suggérons quelques moyens suivant les catégories d'enfants et les saisons de l'année. Durant l'hiver, les élèves des rangs

qui dînent à l'école restent une heure à jouer dans la salle de classe, respirant un air souvent impur ; pourquoi n'encouragerait-t-on pas les professeurs, maîtres et maîtresses, à faire faire par les élèves un patinoir où ils pourraient se délasser durant leurs récréations. L'enlèvement de la neige sur le patinoir, l'arrosage de ce même patinoir sont autant de petits travaux qui leur fourniront l'exercice nécessaire et utile à leur santé.

Pour les saisons d'automne et de printemps, la formation d'équipes de balle au camp et de balle au mur ; pour les jeunes filles le jeu amusant du tennis serait, je crois, tout-à-fait de mise. Je résous de suite une objection que l'on pourrait faire : Qui paiera pour l'achat et l'entretien de ces articles de jeu, tels que balles, filets, raquettes, pelles, etc., etc. ?

Je crois que si le titulaire faisait économiser ses élèves et leur demandait une contribution de 25 sous par an chacun, il pourvoierait amplement à toutes ces petites dépenses. Il y a encore les exercices manuels utiles ; pour cela, je ne vois rien de plus pratique que le travail dans le petit jardin scolaire.

3

La troisième question posée par monsieur le secrétaire est plutôt pédagogique. L'école ne sera vivante qu'en autant que le maître ou la maîtresse la fera telle. Tout d'abord elle doit être propre et il faut que l'enfant soit habitué à la tenir propre, car ne l'oublions pas, l'école doit tenir place pour l'enfant de la maison paternelle. L'école sera donc gaie et l'enfant aimera aller à l'école en autant que le maître et la maîtresse sauront se faire aimer eux-mêmes de leurs élèves. Le maître en arrivera à ce but en suivant les conseils donnés plus haut à l'article deux.

Pour ce qui est de la calligraphie, je répondrai bien simplement que ni le bureau central ni même l'Ecole normale ne sont assez sévères sur ce point.

Prouvons par un exemple : Un patron demande un employé par voie de journaux, et exige la réponse par lettre. Le lendemain les lettres affluent à son bureau ; il regarde d'abord l'écriture de celui qui offre ses services, si elle n'est pas convenable, il jette tout simplement la lettre au panier. Je sais par ailleurs que dans tous les collèges commerciaux de notre province, l'écriture musculaire est enseignée avec succès. Pourquoi ne ferait-on pas de même dans nos écoles primaires ? Je désire beaucoup que, dans nos écoles primaires, surtout dans les quatre dernières années du cours, au moins un quart d'heure par jour soit employé à la pratique du Penman-ship (écriture musculaire) qui est aujourd'hui l'écriture reconnue par nos maisons de commerce. Il se vend à dix sous des cahiers contenant des photographies des diverses poses du corps ainsi que des modèles pour la pratique des différents mouvements musculaires. Il faut s'intéresser beaucoup à la calligraphie et je désirerais que l'on discute aujourd'hui la chose plus longuement.

4

Pour donner à l'école primaire sa pleine valeur, il nous faudrait d'abord le temps et le traitement convenable. Il faudrait, outre les matières scolaires auxquelles nous donnons la majeure partie de notre temps, nous occuper plus de ce qui regarde l'éducation et la vie de l'école, comme traité aux articles un et trois.

5

Pour répondre à la cinquième question je dirai que le salaire de cent piastres en 1908 devrait être aujourd'hui de \$300 ; le coût de la vie et le vêtement ayant plus que triplé. Quant à la question des dépenses de voyages de l'inspecteur, vous trouverez ci-joint un rapport détaillé préparé avec soin.

J.-E. LEFEBVRE,

I. E.

Vaudreuil, 10 septembre 1918.

CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PROPRETÉ A L'ÉCOLE

Nous avons parlé jusqu'ici de la propreté chez les enfants qui vont à l'école et nous y avons insisté. Nous allons maintenant dire un mot de la propreté à l'école.

Il importe que le milieu scolaire soit propre. Une école propre est déjà presque salubre. Ce qu'il est nécessaire de donner aux enfants à l'école, c'est de l'air qui soit aussi pur que possible. Sans propreté, on ne peut avoir de l'air pur.

Pour que l'air que les enfants respirent à l'école ne soit pas souillé il faut prendre certaines précautions. C'est surtout pendant l'hiver qu'il importe d'entretenir cette propreté avec le plus de soin possible, car derrière les portes closes de l'école, l'atmosphère intérieure se charge vite de poussière et de miasmes, d'autant plus que le milieu est presque toujours surchauffé.

Nous allons donner ici quelques conseils pratiques.

Il faut d'abord balayer l'école. C'est de toute nécessité. Ce balayage ne doit pas être fait à sec afin que les poussières ne soient pas

seulement déplacées au lieu d'être enlevées. Le balayage devrait être fait tous les jours ou au moins tous les deux jours, et les jours de congé, la classe devrait être lavée. Après le balayage, il ne faut pas oublier de faire l'époussetage, mais avec un linge humide.

Une fois par semaine au moins les vitres doivent être lavées, afin de permettre à la lumière d'entrer le plus abondamment possible.

Il faut donner aussi une attention particulière aux vêtements des enfants qui fréquentent l'école. Il devrait y avoir, dans chaque école, un vestiaire. Beaucoup d'écoles en ont, mais beaucoup n'en ont pas. Là où il n'y a pas de vestiaire proprement dit, il y a des crochets sur un pan de la classe où les élèves vont prendre leurs vêtements. Pendant l'hiver où ces vêtements sont plus nombreux et plus volumineux, il n'y a pas toujours assez d'espace pour que chaque élève ait la place suffisante pour y mettre les siens. Bien souvent nous avons vu dans des écoles ces vêtements empilés pêle-mêle ou reposant sur le plancher. Avec un peu d'attention, on empêcherait ces vêtements déjà exposés aux poussières de l'intérieur, d'être salis et même souillés.

Très souvent, à la campagne, on renchausse la maison d'école avec du fumier. C est un moyen comme un autre d'empêcher les calories de se perdre, mais avouons que ce moyen engendre des désagréments. Dans les temps doux ou de dégel, les élèves qui courent partout apportent à l'intérieur de l'école, collés à leurs souliers, des fumiers qui ont leur place ailleurs que dans l'école.

A ce propos, nous attirerons l'attention de certaines institutrices qui habitent dans le haut de l'école, sur l'habitude qu'elles ont, pendant l'hiver, de jeter au dehors, par le carreau, le contenu de leur vase de nuit. A la vérité, la chose n'est pas très fréquente, mais cependant, nous avons déjà reçu plusieurs plaintes à ce sujet. On oublie que ces matières, ainsi jetées sur le sol près de l'école, finissent toujours par pénétrer à l'intérieur de l'école, souillant le milieu scolaire.

Nous ferons les mêmes remarques au sujet des latrines construites sur le terrain scolaire, mais à quelque distance de la maison d'école. Pendant l'hiver, ces latrines jamais entretenues sont dans un état de malpropreté dégoûtante. Les élèves qui se trouvent obligés d'y aller en reviennent toujours salis.

Ces latrines, qui sont une disgrâce pour l'école, ne rendent absolument aucun service. Elles sont tellement délabrées et sales qu'il répugne aux enfants d'y aller et ils en souffrent. Fort heureusement, ce genre de latrines tend à disparaître. On le remplace peu à peu par des latrines à tiroir qui sont mises en communication par un couloir avec la maison d'école ; de la sorte, les élèves ont à leur disposition des latrines où ils peuvent aller proprement, convenablement et à l'abri de l'intempérie des saisons.

LA CALLIGRAPHIE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Il est nécessaire que nos jeunes gens perfectionnent leur écriture, s'ils veulent occuper avec avantage une position dans le commerce ou l'industrie. Cet idéal devrait leur être acquis au sortir de l'école, vers les âges de quatorze ou seize ans.

L'importance de la calligraphie n'est plus à démontrer. En outre qu'elle assouplit la main et facilite l'enseignement du dessin, elle développe le goût esthétique qui nous porte à aimer le beau et par conséquent le bien. C'est pourquoi je prie le personnel enseignant de mon district d'inspection de donner à cet enseignement l'importance qu'il mérite.

Dans les écoles où les cahiers d'Écriture Normale sont en usage, je désire ajouter quelques renseignements personnels. Au début de chaque exercice, il est urgent de rappeler la tenue spéciale du corps, des bras, de la plume et du papier. Un défaut général chez les débutants est d'écrire sur la pointe des doigts en élevant le coude. Il faut leur rappeler que l'avant-bras droit dont le muscle principal est appuyé sur le bord du pupitre, fait exclusivement le mouvement de va-et-vient servant à écrire, l'articulation des doigts étant prohibée. Avec cette méthode d'écriture, la tenue de la plume n'offre aucune difficulté ; seul la pratique des exercices oblige naturellement les élèves à la tenue normale. Au besoin, on trouvera ces renseignements dans la méthode elle-même. Les leçons d'écriture dans les cahiers devraient toujours être précédées d'exercices préparatoires faits sur des feuilles volantes. Par raison d'économie, on pourrait employer des feuilles sur lesquelles on aurait fait des devoirs. Rappelons-nous bien que les lignes droites, obliques, horizontales, courbes dans toutes les directions et l'ovale forment l'alphabet complet de la calligraphie. Généralement, les enfants font ces exercices avec enthousiasme. Les faire reproduire chaque fois que les élèves ont un moment disponible, c'est mettre à profit chaque jour bien des moments perdus. Un exemple fera mieux comprendre : Le titulaire a donné un problème aux élèves d'une classe ; les plus habiles ayant terminé leur travail, reproduiront la courbe ou l'ovale en attendant que leurs confrères moins bien doués aient terminé le leur. N'est-ce pas en même temps le bon moyen de maintenir la discipline en classe. Les exemples comme celui-ci sont nombreux. Le véritable instituteur sait généralement combler les vides pendant les heures de classe, afin que ses élèves soient constamment occupés. Comme travail d'application à la théorie que je viens d'exprimer, j'ai voulu faire moi-même une page de calligraphie qui servira non pas de modèle d'exécution, mais de moyens ou de canaux qui conduisent infailliblement au succès en écriture.

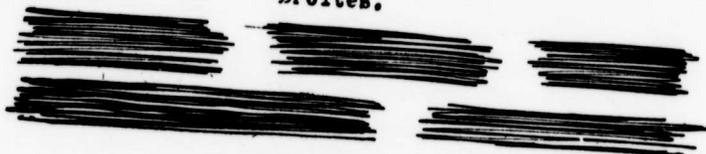
Obliques.



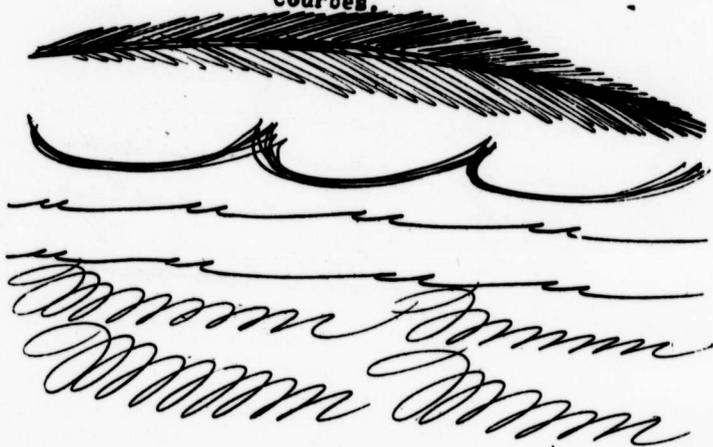
Ovales.



Droites.



Courbes.



CAUSERIE PÉDAGOGIQUE

Votre inspecteur a dit, pour résumer ses conseils : "Ce que le maître fait n'est rien : ce qu'il fait faire est tout." Dégagez la vérité pédagogique de l'exagération de forme sous laquelle elle se présente, et indiquez comment elle inspire votre méthode.

Sous l'exagération voulue de cette formule se cache une vérité pédagogique essentielle, à savoir qu'il faut, en éducation, se proposer avant tout de provoquer l'effort. Pour la formation du caractère, comme pour la culture de l'esprit, rien ne vaut l'habitude de l'effort, de l'action vigoureuse et personnelle.

Une éducation efféminée, qui veut en toute chose éviter la peine aux enfants, est, en effet, toujours déplorable. Nous valons beaucoup moins par la vivacité naturelle de notre intelligence que par la qualité de notre énergie. Les hommes qui réussissent le mieux dans le monde ne sont pas ceux qui ont l'esprit le plus alerte, le plus délié ; ce sont les hommes de volonté ferme, hardis contre les obstacles, tenaces contre les difficultés. Une grande puissance d'attention est bien plus précieuse, pour faire son chemin dans la vie, qu'une intelligence ouverte et brillante ; elle importe bien plus aussi au point de vue de la moralité, car celle-ci n'a pas de plus sûre garantie que la vigueur du caractère.

L'éducation intellectuelle a, de même, pour condition première, l'effort personnel. Il y a deux manières d'instruire les enfants, l'une, qui consiste à communiquer directement les connaissances, s'appelle la méthode dogmatique : le maître formule les lois, les démontre par des exemples, par des preuves, et tire lui-même les conclusions. Ainsi, dans une leçon de physique, il dit que la chaleur dilate les corps, et il le prouve par des expériences ; dans une leçon de grammaire, il formule une règle, et il en montre ensuite les applications. L'autre méthode, appelée quelquefois "euristique", procède à l'inverse ; elle consiste à guider les élèves, à faire appel à leur initiative pour les amener à découvrir eux-mêmes les connaissances. Le maître qui emploie cette méthode ne commence pas par donner la règle ; il en fait constater des applications, il en fait découvrir d'autres, et, des faits particuliers, il aide à remonter à la règle générale qui les gouverne tous. Cette méthode, que Socrate appliqua le premier avec tant de bonheur, c'est la méthode active, la seule féconde. Rousseau en a montré avec force les avantages : "Sans contredit, on prend des notions bien plus claires et bien plus sûres des choses qu'on apprend de soi-même que de celles qu'on tient des enseignements d'autrui ; et, outre qu'on n'accoutume point sa raison à se soumettre servilement à l'autorité, l'on se rend plus ingénieux à trouver des rapports, à lier des idées, à inventer des instruments que quand, adoptant tout cela

tel qu'on nous le donne, nous laissons affaïsser notre esprit dans la nonchalance, comme le corps d'un homme qui, toujours habillé, chaussé, servi par ses gens et traîné par ses chevaux, perd à la fin la force et l'usage de ses membres." (*Emile*, 3e livre.)

Assurément, cette méthode active est moins commode que l'autre. Beaucoup de maîtres, par paresse d'esprit, aiment mieux parler beaucoup et longtemps que de solliciter l'esprit des élèves, de guider leurs recherches, de redresser leurs réponses ; ils préfèrent tout dire eux-mêmes, parce que cela demande moins d'attention et d'énergie. Les enfants, de leur côté, restent volontiers passifs et subissent, dans une douce somnolence, le flot de paroles qui se déverse sur eux, plutôt que de se faire les collaborateurs actifs du maître. Il faut combattre cette passivité par l'emploi de la méthode active : si elle est la plus difficile, elle est aussi la seule féconde. Voyons, par le détail, comment nous l'appliquerons.

S'agit-il d'une leçon ? Nous ne ferons pas un exposé ininterrompu : nos paroles glisseraient sur l'esprit des enfants, sans y laisser de traces durables ; nous ferons parler au moins autant que nous parlerons. Soit, par exemple, à faire une leçon de lecture expliquée au cours moyen. Nous nous plaçons bien en face de nos élèves, afin de les dominer du regard, et de pouvoir les stimuler sans cesse. Leur livre fermé, ils nous écoutent lire le premier paragraphe du texte, et dès que nous l'avons lu, nous les invitons à dégager l'idée contenue dans ce premier point ; s'aidant les uns les autres, dirigés d'ailleurs doucement par nous, ils doivent trouver seuls la formule qui résume le passage. Nous leur faisons ensuite juger cette idée, que nous nous gardons bien de commenter nous-même : le commentaire le plus solide, le plus clair, le plus élégant serait moins profitable que la recherche personnelle, par tous les élèves que nous avons devant nous. C'est par eux aussi, autant que possible, que nous faisons définir le sens exact des mots, et c'est alors seulement qu'ils lisent ce premier fragment du texte ainsi expliqué, et il faut que leur lecture rende, avec toute la force désirable, les idées de l'auteur. Même il est bon, avant d'aborder la suite du morceau (qui sera jusqu'au bout, point par point, étudié de la même manière), de demander aux élèves encore un effort, qui consiste à répéter de mémoire, aussi fidèlement que possible, ce qui vient d'être lu. Une telle leçon ne ressemble guère aux mornes leçons de lecture mécanique que l'on faisait autrefois ; mais qui ne voit qu'elle est singulièrement plus fructueuse ?

Nous appliquerons la même méthode active dans les interrogations. Ne parlons plus de celles qu'il convient de faire au cours d'une leçon, mais de celles par lesquelles on s'assure qu'une leçon a été comprise et retenue. Comment faire ce contrôle, utilement et vite ? Nous ne pouvons songer à interroger successivement tous les élèves ; il nous faudrait pour cela beaucoup trop de temps, et ce travail serait fastidieux. Si, d'autre part, nous posons quelques questions bien préparées, sur les points essentiels, et si nous savons obtenir des réponses convenables, nous n'au-

rons pas, il est vrai, perdu notre temps, mais notre contrôle ne portera que sur deux ou trois élèves, alors qu'il faudrait les tenir tous en haleine. Nous ne saurions donc trop recommander le procédé dit de "La Martinière". Nous posons une question à toute la classe ; la réponse est écrite par chaque élève, en gros caractères (au besoin avec de la craie), sur son ardoise. A un signal donné, toutes les ardoises sont levées, et un coup d'œil nous suffit pour vérifier les réponses. Ce procédé, excellent quand on demande des réponses très courtes (en calcul, par exemple), n'est pas toujours applicable ; mais on peut toujours se servir de ce qu'on appelle les "interrogations écrites", qui consistent à demander à tous les élèves de répondre par écrit aux questions posées. Le maître recueille les réponses, en vérifie quelques-unes séance tenante, et peut se réserver de voir les autres plus tard. De cette façon, toute la classe a été occupée effectivement ; chaque enfant a laissé une trace visible de ses efforts ; la méthode active a été appliquée.

Pour les devoirs, c'est du même principe que nous devons nous inspirer. Nous ne tolérerons pas les étourderies, les négligences, pour la raison supérieure qu'elles sont des signes de la faiblesse de la volonté. Ce que nous combattons le plus énergiquement, c'est la paresse, le relâchement dans l'effort. Nous exigerons que tout devoir soit très soigné d'un bout à l'autre, que les dernières pages d'un cahier soient aussi bien écrites que les premières.....

"L'ÉCOLE ET LA FAMILLE."

MADAME DE MAINTENON (1)

(Pour l'Enseignement primaire).

Parmi les têtes couronnées que l'histoire, de son doigt immobile, nous montre dans la poudre des âges, parmi ces fronts chargés de couronnes belles de vertus et de justice, de couronnes ensanglantées, de couronnes flétries par la trahison, on voit surgir une modeste figure de femme. Son front, à elle, est découronné, et, autour de sa belle tête, rayonne une simple gloire. C'est celle du talent qui sut noblement surmonter l'infortune. Elle n'est pas assise sur le trône..... elle le regarde avec une expression indéfinissable, avec un mélange de crainte et d'espoir. Elle pose la main sur un monument dont le frontispice porte cette inscription : Saint-Cyr. Quand ses regards se dirigent de ce côté-là, ils

(1) Quelques mots sur l'œuvre pédagogique de Madame de Maintenon, que nous apportait "l'Enseignement primaire" du mois de mai, m'ont inspiré d'offrir à mes compagnes du professorat quelques notes biographiques sur cette femme illustre.

Puis-je espérer qu'elles les intéresseront ?

étincellent de complaisance et soudain, se voilent les ennemis dont son front noble paraît habituellement chargé. On voit que sa pensée, fuyant certaines visions tristes, se réfugie avec avidité dans ce temple qu'elle avait élevé.

Reine de France ! oh ! non, elle ne l'était pas ; mais elle était reine de Saint-Cyr. Elle aimait cette royauté sans trouble et sans épine, cet empire où la jeunesse, la gaieté ingénue, les grâces et tous les dons de la nature et du ciel avaient leur asile ; où la joie s'était fait une demeure, où elle épanouissait les cœurs comme la fraîche aurore fait fleurir lis et roses. Cette figure à la fois humble et majestueuse, douce et sévère, souffrante et résignée, cette intéressante figure enfin qui réclame toute notre sympathie, c'est celle de Madame de Maintenon.

Madame de Maintenon a écrit des lettres que la littérature a conservées dans ses annales, nous en parlerons ; mais d'abord, je vous conterai son histoire.

Mademoiselle d'Aubigné, petite fille de Théodore Agrippa d'Aubigné, naquit dans les prisons de Niort où son père Constant d'Aubigné, soupçonné d'avoir des intelligences avec les ennemis de l'État, était enfermé.

De la prison au trône, qu'il y a loin ! et de la naissance de Françoise d'Aubigné à celle de Louis XIV, qu'il y avait une immense distance à franchir ! Mlle d'Aubigné la franchit néanmoins : quelles ressources ne devait-elle pas posséder en elle-même ! La petite prisonnière sentait déjà quelque chose de grand surgir en elle elle n'avait pas trois ans qu'elle se croyait plus grande que ce qui l'entourait. La fille du géôlier jouait quelquefois avec elle, Mlle d'Aubigné l'aimait ; mais ne voulait jamais lui céder la moindre prééminence, elle eût cru déroger à son rang. Un jour que la petite géôlière devenue arrogante par la possession de quelques joujoux et de quelques jolis chiffons, ne voulait absolument pas céder le pas et reprochait à Mlle d'Aubigné sa pauvreté : "Mais je suis une demoiselle", répondit celle-ci se dressant de toute sa hauteur et se donnant une attitude noble, "et vous ne l'êtes pas."

A l'âge de trois ans, elle fut conduite en Amérique. Tous les genres d'infortune s'attachaient à son enfance. Durant le trajet une maladie faillit l'emporter, on la crut morte et l'on était sur le point de la jeter à la mer, sans autre cérémonie, lorsqu'elle poussa un petit soupir. Revenue à la vie, la gentille convalescente fut exposée à un nouveau danger : laissée seule sur le rivage, par la négligence d'une domestique, elle fut sur le point d'être dévorée par un serpent un instant de plus, et le reptile vorace l'avait engloutie.

Un incendie vint détruire la maison que ses parents habitaient. Dans la confusion générale on n'avait d'abord prêté aucune attention aux cris de la petite d'Aubigné, qui, heureusement sauvée, n'en continuait pas moins à pleurer et à se désoler avec une vivacité extrême ; on lui dit qu'il ne fallait pas se chagriner si fort pour la perte d'une mai-

son, que ses cris d'ailleurs ne préserveraient pas : "Ah !" répondit la petite en sanglotant de plus belle "ce n'est pas la maison que je pleure, c'est ma poupée qui brûle". Ce singulier motif de désolation produisit une hilarité qui contrastait étrangement avec la consternation générale.

Sa mère étant retournée en France pour quelques affaires, emmena sa petite Françoise ; elles furent obligées d'y séjourner longtemps avant de pouvoir rien terminer.

A leur retour en Amérique, Madame d'Aubigné trouva son mari complètement ruiné par le jeu. Dénuée de toute ressource, cette femme admirable sut en trouver dans son courage : sans faire le moindre reproche à l'homme qui avait compromis son avenir et celui de ses enfants, Mme d'Aubigné sut lui obtenir un petit emploi et mit une si grande délicatesse dans ses procédés qu'il ne songea plus qu'à réparer ses torts.

Ensuite, elle se consacra avec un zèle infatigable à l'éducation de sa chère Françoise, alors âgée de douze ans. Elle lui faisait entretenir une correspondance suivie avec Madame de Villette, sœur de M. d'Aubigné. Ce fut dans cette correspondance enfantine que Mlle d'Aubigné prit le goût d'écrire : talent qu'elle perfectionna plus tard, dans lequel elle parvint à un degré de perfection qu'on atteint bien rarement, et qui devint la source de la haute fortune à laquelle elle arriva.

Sa mère lui faisait aussi des récits propres à intéresser son esprit et son cœur ; elle se plaisait surtout à lui représenter avec de vives couleurs, les hauts faits de son aïeul Théodore Agrippa d'Aubigné, et la faveur dont il avait joui auprès de Jeanne d'Albret et de Henri IV. Le chevaleresque de ces récits exaltait la jeune imagination de Françoise : "Et moi donc", dit-elle un jour à sa mère, "ne serai-je rien ?"—Et que veux-tu être ? "Je voudrais être Reine."

La mort de son mari, et les dettes qu'elle avait été obligée de contracter, contraignirent Mme d'Aubigné à passer de nouveau en France où elle espérait la remise de grandes sommes qui lui étaient dues. L'un des créanciers ne consentit à son départ qu'à condition qu'elle lui laissât Mlle d'Aubigné en gage. Tâchez de comprendre ce qu'une semblable condition dut avoir de déchirant pour le cœur d'une mère ! mais la dure nécessité ne permit pas d'hésiter. La pauvre petite fut en butte à tout ce que la méchanceté a de plus noir : on lui faisait un crime de son malheur ; sans cesse accablée d'injures, de coups et de mauvais traitements, n'ayant souvent d'autre nourriture qu'un morceau de pain noir, et presque privée de vêtements, la noble enfant supportait ces indignités en silence : trop fière pour se plaindre et pour répondre à un langage qui la révoltait, elle se contentait de pleurer en secret et de prier Dieu.

Le juge du lieu informé de la conduite atroce du créancier, retira la petite d'Aubigné chez lui ! Mais ne pouvant, malgré son humanité, la garder longtemps, celui-ci la confia à un capitaine de vaisseau pour la faire passer en France où il imagina de l'adresser à M adame de Montalbert dont elle était parente. Elle y reçut l'accueil le plus étrange ! son

costume, son air embarrassé et malheureux, excitèrent une pitié insultante parmi le beau monde qui composait la société de Madame de Montalembert. Toutes ces personnes polies toisaient avec l'air le plus méprisant "*cette petite sauvage venue du fond de la Martinique*" et que l'on osait commettre si librement à la charge de la noble dame.

Mlle d'Aubigné fut mille fois plus sensible à ces insultes, et aux observations déplacées qu'on ne craignait pas de faire en sa présence, comme si elle n'eût pas entendu le français, qu'aux injures des gens grossiers chez qui elle avait été détenue en ôtage, et des sentiments haineux étaient sur le point d'entrer dans son âme pour la première fois.

Heureusement, les perquisitions faites pour trouver la demeure de sa mère, ne restèrent pas sans résultat et l'on s'empessa de se débarrasser de la petite sauvage. Mlle d'Aubigné et sa mère se trouvèrent alors dans une situation affreuse. Il fallait abandonner la poursuite des procès et travailler pour subsister. Mais la Providence qui préparait un asile, en même temps que de nouvelles épreuves à la jeune infortunée, permit qu'elle fut réclamée par Madame de Neuillant, sa tante. Et sa courageuse mère put prendre le soin de ces affaires compliquées qui l'abreuvaient de chagrin et de dégoûts.

Mme de Neuillant était avare en même temps que *glorieuse* et d'une sévérité systématique. Mlle d'Aubigné fut timide et réservée en sa présence. On attribua cette timidité à un caractère hautain ; et, sous prétexte de corriger sa raideur par des humiliations salutaires, on affubla la pauvre petite de vêtements ridicules, qui contrastaient d'une manière bizarre avec sa physionomie distinguée et l'intelligence de son regard ; puis, on l'envoya garder les dindons ! Une rencontre désagréable lui apprit mieux le malheur d'une condition semblable : elle déclara froidement à sa tante que désormais elle ne garderait plus les dindons, sans s'expliquer davantage. La tante devint furieuse, Mlle d'Aubigné resta calme, mais on la renferma étroitement, et elle écrivit à sa mère qui vint la prendre. Mise en pension chez les Ursulines de Niort, elle en sortit au bout de quatre mois : sa pension n'étant point payée ! Les Religieuses étaient pauvres et ne purent la garder. La Providence qui veillait sur elle, l'y avait conduite ; car pendant son séjour au couvent, elle abjura le calvinisme ; mais il fallut prendre des peines infinies pour la convaincre des erreurs de sa secte. La jeune et ardente calviniste devenue catholique zélée, ne devait pas rester davantage dans cette maison ; mais continuer sa carrière d'épreuves, fortifiée maintenant par les secours efficaces d'une religion consolatrice. Elle vint à Paris avec sa mère et elles y vécurent du travail de leurs mains.

Quand Mlle d'Aubigné parut en société pour la première fois, chez le poète Scarron, elle avait une robe beaucoup trop courte. Vous savez parfaitement combien être mal vêtue peut causer de souffrance et de confusion à une jeune fille de quinze ans. La pauvre enfant osait à peine lever les yeux ; mais quand elle l'osa enfin pour la première fois de sa vie,

elle ne rencontra que des regards de bienveillance elle se vit l'objet du plus tendre intérêt et, vaincue par ces témoignages d'amitié, elle s'abandonna à son émotion et laissa couler des larmes que ses nouveaux amis ne tardèrent pas à essuyer. La vanité de Mme de Neuillant fut flattée de ce petit triomphe, autant que son amour-propre fut piqué et le lendemain Mlle d'Aubigné eut une robe neuve.

Peu de temps après, elle partit avec sa mère pour le Poitou, de nouvelles espérances les appelaient à Niort : elles furent frustrées et Mme d'Aubigné, accablé de douleur, tomba dangereusement malade. Sentant sa fin approcher, elle dit en serrant la main de sa chère et malheureuse enfant : " Craignez tout des hommes, attendez tout de Dieu." Ces paroles étaient le seul héritage qu'elle avait à lui laisser.

Mlle d'Aubigné écrivit à ses tantes ; elle fut quatre mois sans recevoir de réponse ! Elle les passa dans un appartement solitaire où elle vécut du pain de son travail et même du pain de l'aumône.

Mme de Neuillant répondit enfin et lui offrit sa maison : La malheureuse orpheline arriva à Paris malade de chagrin sa maladie fut regardée comme imaginaire. A peine rétablie, on la chicana sur son deuil et sa persévérance à le porter fut taxée d'obstination.

Quelle enfance ! quelle jeunesse ! et quel courage il fallait pour conserver de nobles sentiments et un caractère aimable avec de si poignantes souffrances ! Le deuil de Mlle d'Aubigné étant expiré, sa tante la reconduisit chez Scarron où se réunissait la plus aimable société. La petite Indienne, c'est ainsi qu'on l'appelait, y apprit à connaître Mesdames de Sévigné, de Coulanges, de la Sablière et MM. de Villarsaux, d'Hamilton, La Fare, l'Abbé Têtu, etc. Son esprit naturel et délicat obtint bientôt les suffrages de ces personnes distinguées. Mlle d'Aubigné inspira à tous cet irrésistible intérêt que fait toujours naître dans les cœurs sensibles l'infortune jointe aux qualités les plus attachantes. Scarron, touché de sa position et de la grâce sereine avec laquelle elle s'y conformait, lui présenta sa main afin d'avoir le droit de la protéger, ou la dot nécessaire pour entrer dans un couvent. Elle ne se sentait pas de vocation pour la vie religieuse ; que faire ? Elle accepta les premières offres de Scarron. A seize ans, elle épousa un homme déjà sur l'âge, sans biens, perclus de tous ses membres, et aussi remarquable par le grotesque de son physique que par la bizarrerie de son esprit. D'une famille ancienne du reste et illustre par de grandes alliances. Cette union, quelque étrange qu'elle parût au monde, n'en fut pas moins heureuse. Mme Scarron soignait les infirmités du vieux poète avec un dévouement filial ; lui, la chérissait, la respectait comme si elle eût été sa fille. Elle écrivait sous sa dictée et réussissait souvent par ses aimables insinuations à lui faire substituer à des expressions trop peu religieuses ou trop peu réservées, celles qu'elle savait proposer adroitement elle-même.

Elle attraya chez elle la société la plus choisie ; son salon était le rendez-vous de tous les gens de goût et de talent. On ne se lassait pas de

l'entendre ; elle parlait avec une éloquence naturelle si pénétrante que ceux qui l'écoutaient étaient comme suspendus à ses paroles. On ne songeait à l'admirer que lorsqu'elle avait cessé de parler. Elle contait des faits ordinaires ; mais elle savait donner de l'intérêt et de l'agrément aux plus petites choses. Un jour que, dans un repas qu'elle donnait chez elle, un rôti ne se trouva pas à être préparé à point, le garçon de service vint lui dire à l'oreille : "Madame, encore une petite histoire, s'il vous plaît." Elle sourit et régala ses convives d'une manière si agréable, par ses piquants récits, que pas un ne s'aperçut du retard qu'il y avait eu dans le service de la table.

(A suivre)

Trois-Rivières, septembre 1919.

RUTH DE LA GERBE.

LE PRINCIPE FONDAMENTAL DE LA DACTYLOGRAPHIE

(Pour l'Enseignement primaire)

I

La recherche des principes d'un art ou d'une science est d'une importance qui ne saurait être méconnue ; car "Un principe", dit Aristote, "est ce par quoi un objet est, devient ou se connaît".

Ce par quoi la dactylographie "est" ; c'est-à-dire ce qui distingue le dactylographe habile, c'est l'écriture précise et rapide avec le minimum de fatigue, ce qui suppose qu'il ne regarde pas le clavier. Depuis une dizaine d'années, tout le monde est d'accord sur ce point.

Mais si l'on considère la deuxième partie de la définition du philosophe, et si l'on se demande comment l'on "devient" ce bon dactylographe, quel est ce "par quoi" l'écriture rapide et précise est assurée, quelle idée fixe doit poursuivre le jeune opérateur qui veut devenir expert en son art . . . la réponse n'est plus aussi facile, et nous l'avons cherchée presque en vain à travers une quinzaine d'auteurs. Quelques-uns, à la vérité, la donnent un peu, mais si peu !

Et cela s'explique. L'on sait que l'art de l'écriture à la machine n'est encore qu'à ses débuts, il faut donc s'attendre à beaucoup de tâtonnements pour trouver le chemin le plus direct au succès.

Aujourd'hui, les manuels de dactylographie enseignent assez bien ce par quoi l'on "est" dactylographe ; mais ils ne disent pas aussi clairement l'idée directrice qui forcera pour ainsi dire l'élève, quand il ne la perdra pas de vue, à écrire en se tenant bien, en ne regardant pas le clavier, en évitant les fautes et en économisant son temps ; enfin, ils ne mettent pas encore en main le fil conducteur qui mènera sûrement au but.

Il en a été de même pour la calligraphie. Les maîtres de l'écriture rapide ont mis bien des années à découvrir que le rythme régulier des mouvements était le principe fondamental d'une écriture ferme et uniforme ; et "la méthodologie pratique" des Frères des Ecoles Chrétiennes enseigne les mouvements alternatifs de flexion et d'extension des doigts selon le rythme : un, deux, trois ou un, deux, trois, quatre tout comme M. Palmer recommande le mouvement régulier de l'avant-bras ; et nous connaissons une méthode d'écriture rapide, celle de Mr A.-F. Sprott, qui s'intitule tout simplement : "Metronomic system of Writing".

Ce concept s'applique parfaitement à la dactylographie, un autre art de la main. Aussi disons-nous que le principe fondamental du succès en cet art est la régularité de l'écriture, régularité qui consiste à frapper les clefs et la barre d'espacement à intervalles égaux ; et nous le prouvons.

"Il est d'expérience journalière que les muscles *apprennent* à faire certains mouvements ; après chaque exercice, ils sont plus aptes à la reproduction du *processus* organique. A l'origine, il y a attention, conscience ; mais peu à peu il se forme, dans les éléments nerveux des *associations dynamiques* plus ou moins stables ; et la conscience, tout au moins la conscience claire et distincte, disparaît insensiblement". (Cours de Philosophie par F.-J., page 192.)

Une foule d'actes, originellement commandés, tombent de même graduellement sous l'action prépondérante et même exclusive des centres réflexes ; tels sont les mouvements coordonnés de la marche, de la parole et de l'écriture ; le pied avance ou se tourne, la voix s'élève ou s'abaisse, la main trace tous les signes des mots, d'abord par des actes volontaires et avec effort, puis bientôt sans aucune intervention formelle de la volonté.

Fraper toujours les caractères de sa machine à intervalles égaux sera laborieux pour le débutant et nécessitera un double effort : 1o frapper la touche demandée ; et 2o ne l'attaquer ni avant, ni après l'intervalle de temps déterminé par le rythme régulier.

Cette gymnastique disciplinera à la fois la mémoire organique (1) et le système nerveux. Quand l'élève doit frapper une lettre, il faut d'abord qu'il pense quel doigt il mouvra, et la mémoire organique intervient ; il faut de plus qu'il ne l'attaque que dans le temps requis : c'est la maîtrise des nerfs.

La régularité des mouvements les dessine plus précis, dans la mémoire organique, produit une maîtrise parfaite du système nerveux et fait que l'action d'abord volontaire, de chaque frappé, ou de chaque mot écrit, devient peu à peu un mouvement mécanique pur et simple.

Après quelque temps d'entraînement, le doigt auquel telle ou telle lettre est affectée se meut dès que l'idée de ce caractère vient à l'esprit,

(1) Nous appelons mémoire organique l'aptitude à reproduire certains mouvements.

et la motion sera plus ferme si l'idée est amenée par un sens externe, par la vue, par exemple, ou par l'ouïe ; et c'est pourquoi les opérateurs experts écrivent plus rapidement un texte qu'ils lisent ou qu'on leur dicte, qu'un texte qu'ils reproduiraient simplement de mémoire.

Si, dès le début, le jeune dactylographe est mis dans ce moule d'une écriture régulière, l'image des lettres puis des mots se fixe dans sa mémoire organique, et son système nerveux ne tarde pas à se discipliner et à n'être plus qu'un modérateur de ses muscles et un serviteur fidèle de ses sens internes.

Plus l'effort aura été intense et souvent répété, plus durable sera le souvenir. "En éducation", dit un philosophe, "rien n'économise l'effort comme un peu d'effort".

Il est donc souverainement important d'obliger l'élève en dactylographie à ne frapper les touches de sa machine qu'à des intervalles égaux ; c'est lui donner une assurance parfaite, lui épargner la fatigue et l'énerverement, et c'est encore, du coup, éliminer la plupart des fautes de la copie. Cette triple conquête sur lui-même sera d'autant plus définitive qu'elle lui aura coûté plus d'attention et de contrainte dès le début.

II

Comment la plupart des méthodes de dactylographie ont-elles traité ce principe fondamental de la régularité de l'écriture ? Elles ne l'ont touché qu'accidentellement, quand elles ne l'ont pas ignoré totalement. Trois ou quatre font exception : celle de Mr Chs-E. Smith, par exemple, bien qu'une des plus anciennes, répète fréquemment : "keep your fingers close to the guide keys, and strike the keys at a regular rate."

Celle de M. Arthur Farnes, (1915) dit : "Cultivate evenness of touch and regularity of movement". Le récent manuel intitulé : "Rational typewriting", publié par The Gregg Publishing Company, (1916), relègue la régularité de l'écriture dans sa troisième partie. C'est un peu de la moutarde après dîner. La méthode de Mr Georges Buisson. "La dactylographie pratique", éditée à Paris, (1913) ne parle pas précisément de la régularité de l'écriture, mais elle dit, ce qui peut vouloir signifier à peu près la même chose : "Ne cherchez pas à écrire vite, la vitesse viendra toute seule".

Le manuel de M. Jos.-P. Degan, ne fait pas mention de la régularité, et pour cause, car il place mollement les doigts de ses élèves sur les caractères "A" "W", "E" et "F" ; puis sur " ; ", "O", "I" et "J". Cette position affaissée, il l'appelle "naturelle," parce que, dit-il, les doigts se trouvent ainsi à atteindre plus facilement les voyelles. Mais ne voit-on pas que cette "trouvaile" va à l'encontre de la régularité de l'écriture, qui consiste à frapper tous les caractères de l'alphabet avec une égale facilité ?

Cette erreur a cependant moins de conséquences que celle qui consiste à faire pratiquer, dès le début, les mots d'un plus fréquent usage. Ces mots sont déjà, précisément à raison de leur fréquence, un grand obstacle à la régularité de l'écriture. Nous en appelons à l'expérience des praticiens. Ils disent que s'ils se précipitent sur un mot plus familier, ils sont fortement enclins à chopper sur le mot suivant, et à faire une faute. En dactylographie, perdre le rythme, c'est perdre l'équilibre.

Les opérateurs les plus experts nous apprennent que c'est la régularité qui fait leur force : aussi quelques-uns, tel M. Fred Jarrett, règlent leur marche comme celle d'un pendule, et prennent à volonté et comme en se jouant, une allure de 40 mots à la minute, ou de 120 ; de 60 ou de 80 ; ce n'est pour eux qu'une question de contraction plus ou moins forte des muscles et du système nerveux. Seule, on le comprend, la régularité des frappés peut déterminer ainsi le pas, et exercer une telle maîtrise. Mais que devient alors la marotte d'un entraînement particulier sur les mots les plus fréquents, c'est-à-dire sur les mots qui, déjà, exposent le coursier à "casser son train", comme on dit à l'hippodrome ? C'est une aberration dans laquelle sont tombés la plupart des auteurs des manuels de dactylographie.

L'un d'eux commence par dire que, pour acquérir un haut degré de vitesse, il suffit de s'exercer sur quelques centaines de mots parmi les plus usuels. Il aurait été plus exact de dire : parmi les plus difficiles ou les plus rares. Mais, au moins, cet auteur ne vient pas ensuite nous parler de la régularité de l'écriture, comme cet autre, dans une certaine méthode bilingue, publiée à Montréal en 1915, lequel fait prendre le doigté de M. Degan avec force exercices sur les mots les plus communs, puis conseille d'écrire "en imitant le mouvement régulier du tic tac d'une horloge". On n'est pas plus inconséquent, ni plus anti-pédagogique.

Après avoir étudié minutieusement une quinzaine de manuels de dactylographie édités aux Etats-Unis et en France, nous pouvons dire que "La nouvelle méthode de dactylographie" à l'usage des Ecoles Bilingues, par un Frère des Ecoles Chrétiennes et par le Champion des dactylographes du Canada, est dans la bonne voie et qu'elle fait honneur à ses auteurs.

Plus qu'aucune autre, cette méthode dégage le principe fondamental de l'art dactylographique. Elle a été la première à suggérer l'usage du métronome pour régler les frappés, et elle revient à chaque leçon sur ce point important. Pour être logique, elle évite tout ce qui pourrait engager l'élève à se précipiter ; elle fait placer énergiquement les doigts sur les touches plus centrales "A", "S", "D", "F" et sur " ; ", "L", "K" et "J". De cette façon, on atteint avec une égale facilité "X" ou "E" ; "N" ou "I". Ce manuel poursuit constamment cette idée de la régularité de l'écriture ; et quand il fait l'entraînement de la vitesse, dans la Deuxième Partie, il donne des phrases où entrent les caractères qui se présentent le moins souvent, comme les chiffres, les signes () \$, % . & . . .

Les auteurs de ce traité se sont encore appliqués à exercer l'indépendance des doigts. Ils les font mouvoir isolément et sans que la main bouge ; et c'est heureux, car l'on sait que les doigts seuls doivent *travailler* à la machine, si l'on veut une écriture régulière, c'est-à-dire précise et rapide. "Trained fingers", dit M Arthur Barnes, "win high salaries".

Enfin, cette méthode, la plus complète, est encore essentiellement canadienne et la plupart de ses exercices ont un franc parfum de terroir.

Encourageons les nôtres, et préparons des sténos-dactylos compétents.

PROFESSEUR BILINGUE.

TRIBUNE PÉDAGOGIQUE

Importance de l'intérêt.—L'art d'intéresser est une question capitale en éducation. Le but de l'enseignement consiste surtout à mettre l'esprit en activité ; le moyen par excellence d'arriver à ce résultat, c'est donc d'éveiller dans l'enfant le désir de connaître, et pour cela de rendre l'enseignement intéressant, de l'adapter à son âge, à son caractère, à sa tournure d'esprit.

L'intérêt est la condition même du progrès, parce qu'il est la condition de l'attention et de l'application. L'attention forcée ne vaut rien. "On ne fait bien que ce que l'on fait avec goût, et si on se résigne à une pratique qui est contraire aux préjugés de l'esprit et aux tendances du cœur, on ne la suit que par la pensée d'une délivrance prochaine après laquelle on soupire avec ardeur. Cette pratique, dit saint Bernard, est ce qu'est la chaîne pour le chien, toujours trop longue et toujours gênante."

L'attention obtenue par l'intérêt est libre, volontaire, et c'est ce qui fait sa valeur. De plus, l'intérêt prolonge les limites de l'attention ; l'enfant se rassasie difficilement de ce qu'il aime ; les difficultés s'aplanissent devant l'amour du travail et le désir de s'instruire ; la nonchalance et la paresse s'évanouissent peu à peu pour faire place à cette activité si naturelle et si agréable à rencontrer dans toutes les classes bien tenues.

De la surveillance.—En éducation, comme en médecine, il vaut mieux prévenir que guérir ; il faut éviter aux enfants l'occasion de faire le mal, et, en conséquence, ne jamais cesser de les surveiller.

Un maître qui ne comprend pas la souveraine nécessité du devoir de la surveillance, ne comprend pas son rôle d'éducateur.

Un maître qui ne surveille pas ou qui surveille mal ses enfants quand il en est chargé, qui se permet toute occupation, au lieu d'être tout yeux et tout oreilles, manque gravement à son devoir et porte devant Dieu une lourde responsabilité.

De la dignité.—Soyez tels que vous puissiez en tout et toujours être copiés par vos élèves : pratiquez toutes les vertus que vous leur demandez.

Des relations de l'instituteur avec les parents et les autorités.—Le concours des parents et des autorités est nécessaire dans l'œuvre de l'éducation. L'institution doit s'assurer ce concours :

- a) En entretenant avec les parents des relations empreintes de politesse et de bienveillance ;
- b) En se montrant plein de déférence et de respect envers les supérieurs ;
- c) En secondant le prêtre dans la paroisse, en lui accordant toute confiance et en se conformant à ses sages directions ;
- d) En inspirant un profond respect pour l'autorité du prêtre, des parents, des magistrats, de tous les supérieurs ;
- e) En continuant à s'intéresser aux élèves qui ont quitté l'école.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

PERCEPTION DES TAXES

La Cour de Revision, à Montréal, rendait, en 1916, le jugement suivant, qui ne saurait manquer d'intéresser les commissaires d'écoles. Les parties en cette cause étaient les Commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Saint-Paul, d'une part, demandeurs, et la Compagnie de Placement de la Cité, Limitée, d'autre part, défenderesse. Voici en résumé le jugement :

" L'action hypothécaire est du ressort de la Cour Supérieure. Mais une action n'est pas hypothécaire si le demandeur n'y réclame pas le délaissement de l'immeuble ; et, quand le demandeur conclut simplement à ce que l'immeuble soit affecté d'une hypothèque, l'action reste purement personnelle.

" L'article 2971 des Statuts refondus de 1909 autorise les commissaires d'écoles à réclamer devant les tribunaux le paiement des taxes scolaires. La Cour de Circuit et la Cour de Magistrat du district sont les seuls tribunaux à avoir juridiction en ces causes, quel que soit le montant de l'action.

" Si, donc, une action pour un montant dépassant la juridiction ordinaire de la Cour de circuit est intentée devant la Cour supérieure, ce dernier tribunal ne doit pas rejeter l'action, mais la référer à la Cour de Circuit."

Ce jugement,—les trois juges de la Cour de Revision étant unanimes—renverse le jugement rendu dans la même cause par le juge de la Cour Supérieure, qui avait renvoyé l'action au lieu de la référer tout simplement à la Cour de Circuit.

Dans leur action, les commissaires d'écoles de St-Paul réclamaient de la Compagnie de Placement, la somme de \$685.15 pour taxes scolaires imposées sur des immeubles appartenant à la dite cité ; ils priaient aussi la Cour de déclarer ces immeubles affectés et hypothéqués au paiement de cette somme, d'ordonner la mise en vente des dits immeubles pour que les demandeurs soient payés de préférence sur le prix de vente, tant en capital qu'en intérêts et frais.

En Cour Supérieure, le juge a tout simplement renvoyé l'action, déclarant que la Cour supérieure n'avait pas juridiction dans la matière, parce que le montant de la taxe était dû en vertu d'une loi spéciale qui définissait la juridiction des tribunaux à l'exclusion de la Cour supérieure.

Les trois juges de la Cour de Revision furent moins sévères que celui de première instance ; ils référèrent la cause à la Cour de Circuit, ce qui épargna aux demandeurs une bonne somme de frais inutiles.

C'est à peu près ainsi que la Cour de Revision expliqua sa décision : la présente action n'est pas une véritable action hypothécaire, parce qu'elle ne laisse pas le défendeur libre de choisir entre le paiement par lui de la dette ou le *délaissement* de l'immeuble. Et, si l'action n'est pas hypothécaire, elle est donc une simple action personnelle en recouvrement de taxes scolaires. Or, ces recouvrements sont régis par une loi spéciale passée en 1899, reproduite dans les articles 2971 et 2972 des Statuts refondus de 1909, qui donne juridiction, en ces matières, à la Cour de Circuit et à la Cour de Magistrat du district, privativement à la Cour Supérieure.

Toutefois, comme cette incompétence en est une *ratione materiae*, c'est-à-dire, basée sur la non-convenance de la matière en litige, la Cour Supérieure doit en prendre connaissance, d'office. Cette incompétence n'entraîne pas le débouté de l'action, s'il y a un tribunal compétent pour l'entendre ; ce tribunal, dans l'espèce, c'est la Cour de Circuit.

Pour ces raisons, la Cour de Revision, à l'unanimité, a infirmé la décision de la Cour Supérieure, en rendant le jugement précité.

Eug. L'HEUREUX,
Avocat.

DOCUMENTS SCOLAIRES

ASSOCIATION DES INSTITUTRICES PENSIONNAIRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Cette association a été fondée le 1er août 1917, à la salle du Conseil Législatif. Son but est de veiller aux intérêts des anciennes institutrices et de faire des démarches auprès des autorités afin d'obtenir une augmentation des pensions et en particulier du minimum des pensions.

Sir Lomer Gouin et l'honorable Surintendant de l'Instruction publique honorent de leur visite les institutrices pensionnaires réunies au nombre de quatre-vingts. L'honorable Premier Ministre se déclare heureux de se trouver au milieu d'une des classes les plus intéressantes de la société et promet de s'intéresser surtout à celles qui reçoivent la pension la moins élevée.

M. le Surintendant, sur l'invitation du Premier Ministre, a conféré avec les congressistes^s sur les moyens à prendre pour arriver à d'heureux résultats.

Ont été unanimement élues : Présidente, Madame Jean Fontaine, Newbois, Cté Lotbinière ; Vice-Présidente, Mde Joseph Poirier, St-Anselme, Cté Dorchester ; Secrétaire, Mlle M.-Louise Pepin, No 3, St-Augustin, Québec ; Ass.-secrétaire, Mlle Joséphine Mercier, 85, Richelieu, Québec ; Conseillères : Mlles Hombéline Caron, Hôpital-Général, Québec ; Emélie Boivin, St-François, Cté Montmagny ; Joséphine Lachance, Hospice St-Joseph, Lévis.

1. Tous les membres présents donnent leur entière adhésion à la demande d'une augmentation de pension en rapport avec la cherté actuelle de la vie :

Attendu l'état de gêne dans lequel les anciennes institutrices ont toujours vécu en raison des salaires qui leur étaient payés, lesquels salaires sont cause des modiques pensions actuelles ;

Attendu qu'avec la pension qu'elles reçoivent, il leur est impossible de vivre d'une façon convenable : Que la législature veuille bien considérer que la cause toujours servie par les institutrices est sacrée, et qu'à ce titre, elles demandent que leur requête soit prise en considération.

Attendu que leur dévouement et leurs sacrifices devraient être récompensés de façon à leur accorder une pension capable de subvenir à leur existence.

2. Elles ont résolu de prier le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de bien vouloir tenir compte du coût élevé de la vie en acquiesçant à leur demande d'augmenter le taux de leur pension annuelle, de façon à leur assurer une existence convenable ;

3. Proposé par Mlle Joséphine Lachance, secondé par Mlle Delphine Delisle et résolu : Que la dite Association offre un vote de remerciement au Gouvernement Gouin qui a déjà tant fait pour l'amélioration du sort des institutrices.

4. Proposé et résolu : Que Mlle Emélie Bittner et les Conseillères sont les déléguées de l'Association auprès du Département de l'Instruction publique.

MARIE-LOUISE PEPIN,
Secrétaire.

DAME JEAN FONTAINE,
Présidente.

6 juin 1918.—Réunion annuelle de l'Association des Institutrices pensionnaires. Le procès-verbal de cette assemblée réitère les demandes faites l'an précédent. Par l'entremise de Monsieur J.-N. Francoeur, député provincial du comté de Lotbinière, des copies de notre requête sont adressées respectivement à Sir Lomer Gouin et à l'honorable J. Décarie, secrétaire-provincial.

1er février 1919.—Délégation d'anciennes institutrices chez Sir Lomer Gouin. M. J.-N. Franceur est le porte-parole des déléguées. Le Premier Ministre est convaincu de l'opportunité de notre demande. Au cours de la session un intéressant débat a lieu relativement à la question de pension des anciennes institutrices. On prétend qu'il faut faire une refonte complète de la loi concernant les fonds des pensions. Il faudra donc, de nouveau, lors de la prochaine session, revenir à la charge.

Le 1er août 1919.—A la salle des Bills privés, au Parlement provincial, a eu lieu la réunion annuelle des institutrices pensionnaires.

Cent cinq pensionnaires ont appuyé les démarches que le Conseil de la dite Association continue de faire auprès des gouvernants pour obtenir une augmentation des pensions insuffisantes.

L'Association a d'abord voté un remerciement sincère au Gouvernement Gouin pour ce qu'il a déjà fait pour l'augmentation des pensions et formé le vœu qu'il adhèrera cette année à sa requête.

Le Conseil de la dite Association est autorisé à faire des démarches auprès du Comité du Conseil de l'Instruction publique afin que leur demande d'augmentation des pensions soit recommandée à la Législature.

Que le dit Comité soit humblement prié de prendre en considération qu'avec les modiques pensions actuelles, il est impossible aux anciennes institutrices de vivre d'une façon convenable à leur état de santé, et qu'elles sont forcées de rester inactives pendant plusieurs années, en dépit de leur bonne volonté à continuer leur œuvre patriotique.

Elles espèrent que le dit Comité voudra bien s'intéresser à leur sort et adhèrera à leur supplice afin que la Législature amende bientôt la loi des pensions et leur vote un montant en rapport avec le coût actuel de la vie.

Et la séance est ajournée au troisième mercredi de janvier prochain.

JOSÉPHINE MERCIER,

Ass.-secrétaire.

DAME JEAN FONTAINE,

Présidente.

" HISTOIRE DU CANADA "

M. l'abbé Adélarde Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier, et M. Camille Bertrand, archiviste paléographe aux Archives Nationales, viennent de publier une nouvelle histoire du Canada à l'usage des maisons d'enseignement secondaire. C'est un joli volume de 564 pages, illustré de vingt-deux cartes et plans. L'ouvrage est divisé en deux parties : *Colonie française* et *Possession britannique* : cette dernière s'étend de la page 267 à 560 et comprend l'histoire de toutes les provinces jusqu'à nos jours. Nous n'avons que parcouru cette nouvelle histoire du Canada, qui est très bien imprimée et dont la lecture nous semble très agréable. Le personnel enseignant primaire trouvera là une nouvelle source d'information : nous souhaitons que la bibliothèque de chaque école en soit pourvue d'un exemplaire. Nous reparlerons de cet ouvrage.

En vente à la librairie Beauchemin, 79 rue St-Jacques, Montréal.

" NOCES D'OR DU COLLÈGE DE SAINT-CÉSaire "

Nous accusons réception d'une fort jolie plaquette où les fêtes qui ont lieu à l'occasion du cinquantenaire du collège de Saint-Césaire, sont relatées avec soin. Ce document précieux est bien documenté et renferme de nombreuses illustrations.

DOCUMENTS OFFICIELS

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

SESSION DE JUIN 1919

DIPLOMÉS ÉLÉMENTAIRES

MONTRÉAL

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Gravel, Rose-Mélina ; Lapointe, M.-Bl.-Imelda ; Geoffrion, Fabiola ; Alary, Blanche-Antoinette ; Desrosiers, Juliette ; Lecours, M.-Laurence-Hélène ; Bigras, Annette ; Lauzon, Alma ; Rouleau, Alexandrine ; Durivage, Marie ; Riendeau, Laurencia ; Petelle, M.-Jeanne ; Brais, M.-Rose-Georgiana ; Joly, Bernadette ; Gladu, Mélina ; Morin, Graziella ; Perrier, M.-Alice ; Langlois, Hermina ; Bertrand, Marcelle ; Baril, Joseph-Robert.

Elémentaire anglais.—Satisfaisant :—McShane, Catherine.

Elémentaire français.—Distinction :—Gravel, M.-Delisea ; Robert, Marie-Blanche ; Bertrand, Irène ; Berthelot, M.-Jeanne ; Palmiéri, M.-Françoise ; Chartrand, Germaine ; Urbain, Thérèse ; Cyr, Emma ; Dupuis, Thérèse ; Martineau, M.-Yvonne ; Blondin, Alexina ; Chantelois, M.-Béatrice ; Marcotte, M.-Blanche ; Sarrasin, Jeanne ; Saint-Arnaud, Yvonne ; Poissant, M.-A.-Albertine ; Massicotte, Germaine ; Trudeau, Joseph-Eugène ; Lavallée, Joseph-Alfred ; Deslongchamps, Lucette ; Mercier, Alphonsine ; Pichette, Dorina ; Bessette, Béatrice ; Martin, Rose-Emma ; Levasseur, M.-Corinne-Clara ; St-Pierre, M.-Adélie-Rose-Anna ; Lebeau, M.-Rose-Anna-Eva ; Arseneault, M.-Elmina-Philomène ; Beaulieu, M.-Rose-Graziella ; Saindon, M.-Adélie ; Moreau, M.-Eugénie-Léa-Evangéline ; Gaudreau, M.-Léontine-Emilia ; Lapierre, M.-Rose-Adélie ; Fortier, M.-Exilia ; Robert, M.-Almais ; Martin, Joseph-Emile ; Péloquin, Joseph-Alexis ; Robinson, Clotilde ; Cusson, Donat.

Elémentaire anglais.—Distinction :—Wightman, Alice.

Elémentaire français.—Grande distinction :—Vinet, Charlotte ; Chaussée, Armandine.

Elémentaire français et anglais.—Distinction :—Bonetto Dominique ; Brown, M.-Berthe-Bernadette ; Bourbonnais, Mélina ; Allain, Léo.

Elémentaire anglais et français.—Distinction :—Lessard, Léa-Cécilia ; Richard, M.-Diana ; Grisé, M.-Lucienne.

QUEBEC

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Mercier, M.-Antoinette ; Pichette, M.-Eugénie-Léontine ; Savard, M.-Joséphine-Anna ; Delâge, M.-Jeanne-Rose ; Leroux, M.-Jeanne ; Arton, M.-Rita ; Roy, Dora ; Vachon, Emérentienne ; Rochette, Lucienne ; Vachon, Hortense ; Courcy, Clara ; Boulet, Judith ; Leclerc, Cécile ; Bélanger, M.-Aurore ; Hébert, M.-Catherine ; Laflamme, M.-A.-Georgiana ; Routhier, Alice ; Montminy, Hénédine ; Cloutier, Lucie ; Bussièrès, M.-Rose ; Lambert, M.-Léontine Alexina ; Loubier, Joséphine ; Auger, M.-Jeanne ; Grégoire, M.-Anne ; Marchand, Albertine ; Doyer, Ange-Aimée ; Brisson, Antoinette ; Gagnon, Rose-Anna ; Beaudet, Eva ; Paré, Alphonsine ; Boivin, Cécile ; Fortin, Emilia ; Grenier, Isola ; Langlois, Jeanne ; Filteau, M.-Armandine-

Claudia ; Marchildon, Thérèse ; Gauvin Marie-Anne ; Hébert, Laura ; Beaulieu, Bernadette.

Elémentaire français.—Distinction :—Bélangier, Rose-Aimée ; Demers, Bernadette ; Fournier, Elise ; Pouliot, M.-Régina-Evangéline ; Hudon, Albertine ; Carlos, Laura ; Savard, M.-Ange-Lucile ; Gauthier, Marie-Anne ; Beaudet, Gabrielle ; Couture, Antoinette ; Dufour, Aimée ; de l'Étoile, Marie-Claire ; Maurais, Cécile ; Ouellet, Joséphine ; Gagné, M.-Reine ; Roy, M.-Hélène ; Chabot, M.-Anne ; Garneau, Aurore ; Mercier, M.-Jeanne-Marg.-Rose-Patricia ; Robenhymer, M.-Aurore ; Morin, M.-Alice ; Desruisseaux, Cécile ; Fillion, Lumina ; Laliberté, Delvina ; Bernier, M.-Monique ; Blanchet, M.-Elizabeth ; Guimond, M.-Rénée-Noëla ; Lemay, M.-Roserine ; Plante, M.-Eustelle-Germaine ; Tessier, M.-Cécile ; Lamarre, Germaine ; Garneau, Yvonne ; Belle-Isle, M. Rose ; Caouette, M.-Blanche ; Chouinard, Ludivine ; Germain, Laurentine ; Gingras, Juliette ; Lockwell, Aline ; Morneau, Anne-Marie ; Morneau, M.-Luce ; Ouellet, Claire ; Pâquet, M.-Louise ; Robichaud, Bernadette ; Rousseau, Ludivine ; Sénécal, Edgar ; Breton, Adrienne ; Plante, Marie-Ange ; Demers, M.-Rose ; de Villers, Géraldine ; Méthot, M.-Angéline ; Trudel, Joséphine ; Dubé, M.-Germaine ; Matte, Adrienne ; Moreau, M.-Emma-Berthe ; Bergeron, Yvonne ; Lacroix, M.-Berthe-Philomène ; Lévesque, M.-Irène-Elisabeth ; Guimont, Marie-Rose ; Jolin, M.-Imelda ; Nadeau, M.-Béatrice ; Gosselin, Claire ; Therrien, M.-Marthe.

Elémentaire français et anglais.—Distinction :—Simard, Yvonne.

TROIS-RIVIÈRES

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Goyette, Blanche ; Veilleux, Jeanne ; Normandin, Agnès ; Dufresne, M.-Blanche ; Lemay, Mélanie ; Ferron, Yvonne ; Ebacher, Anne-Marie ; Jacob, Gerorgette ; Dussault, Yvonne ;

Elémentaire français.—Distinction :—Houle, Evéline ; Poulin, Yvonne ; Côté, Germaine ; Gélinas, Eva ; La Terreur, Marie-Anne ; Gervais, Léda ; Lambert, M.-Laurentina ; Robillard, Jeanne-Flore ; Bergeron, M.-Albertine ; Durocher, Claudia-M.-Bl. ; Guillemette, M.-Julienne-Aurore ; Paille, Rose-Aimée ; Saint-Laurent, Delvina ; Comartin, Léona ; Bruneau, Rose-Anna ; Brissette, Alice ; Sicard, Alice ; Bordeleau, Eva.

NICOLET

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Carbonneau, M.-Emélie ; Beaulac, Marguerite ; Leclerc, Alma ; Champagne, M.-Angéline ; Landry, M.-Anne-Judith-Bernadette ; Brôlé, Régina ; Alié, Germaine ; Beauchemin, Marie-Anne ; Charpentier, Alice ; Côté, Amanda ; Dupont, Rollande ; Girard, Marie-Anne ; Jutras, Antoinette ; Proulx, Ernestine ; Héroux, Antoinette ; Leblanc, Lucienne ; Morin, Antoinette ; Beauchesne, M.-Anne ; Bergeron, Albertine ; Longval, Antoinette ; Provencher, Florida ; Lacerte, Marie-Rose ; Côté, Bernadette ; Rajotte, Rose-Eva ; Arsenaault, M.-Rose ; Leblanc, Mélanie ; Jutras, Obéline ; Précourt, M.-Anne ; Lemay, Florida ; Hébert, Lucille ; Baril, Gratia ; Genest, M.-Corinne-Elisabeth alias Bernadette ; Genest, Lucie-Anna ; Hould, Lucie-Anna ; Lavigne, Flora ; Poisson, Rita ; Provencher, M.-Louise ; Saint-Germain, Louisa ; Sévigny, Bernadette.

Elémentaire français.—Distinction :—Houle, Jeannette ; Chrétien, Almira ; Méthot, Antoinette ; Desmarais, Bertha ; Cartier, Corona ; Cartier, M.-Blanche ; Adam, Antoinette ; Gingras, M.-Cécile-Rachel ; Poliquin, M.-Béatrice-Ant. ; Comeau, M.-Laurette, Exilda ; Landry, M.-Rose-Yvonne ; Beauchemin, Angéline ; Fleurant, Juliette ; Hébert ; Marguerite ; Lemaire, Rachel ; Noury, Hélène ; Rochette, Annette ; Smith, Victoire ; Denoncourt, Marguerite-M. ; Houle, Angéline ; Richard, Bertha ; Laplante, Rébecca ; Duguay, Gertrude ; Salvas, M.-Rose-Amélie ; Saint-Germain, Anne-Marie ; Desmarais, Nalida ; Diamond, Marie-Emélie-Claudina ; Allard, Laura ; Gélinas, M.-Donia alias Rose ; Héroux, Florence ; Bourassa, M.-Thérèse ; Bernier, Annette ; Desmarais, Cla-

rinda ; de Courval, Rachel ; Deshaies, Corona ; Trottier, M.-Ange ; Turcotte, Diana ; Verville, M.-Jeanne.

*Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant :—*Plamondon, Marie.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction :—*Laramée, Florida ; Mailhot, M.-Laure.

SAINT-HYACINTHE

*Elémentaire français.—Satisfaisant :—*Généreux, Irène ; Guilbault, M.-Louise-Ida (Eda) ; Verrier, Florette ; Auger, Antonia ; Julien Béatrice ; Dupré, M.-Julie-Antoinette ; Plasse, Catherine ; Beauchemin, M.-Angèle ; Pelletier, Alice ; Bouchard, Léonie ; Limoges, Auréa ; Tétrault, M.-Augustine ; Tougas, Léone ; Charette, Laura ; Ledoux, M.-Blanche ; Gaboriault, M.-Georgianna.

*Elémentaire français.—Distinction :—*Trottier, Alphonse ; Desfossés, Napoléon ; Charpentier, Ovila ; Houle, M.-Florida ; Joyal, Edna ; Marcotte, Angéline ; Parent, Arsélie ; Parent, Diana ; Beauchemin, Eva ; Côté, M.-Jeanne ; Desmarais, Rose-Alma ; Lavigne, M.-Aurore ; Blanchette, Germaine ; Fugère, Alma ; Champagne, Blanche ; Girouard, Germaine ; Beaudry, Blanche ; Brouillard, Régina ; Gaudette, Imelda ; Gaudette, Ida ; Grégoire, Mériilda ; Bernier, M.-Ernestine ; Beaugard, M.-Hermine ; Côté, M.-Ernestine ; Labossière, M.-Rose-Hélène ; Daunais, Maria-Agna ; Lalancette, Germaine ; Tardif, Marie-Jeanne ; Lussier, Thérèse ; Choinière, Antoinette ; Roireau, M.-Flore ; Lavallée, M.-Laure ; Sylvestre, M.-Angéline.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction :—*Normandin, M.-Angéline ; Benoit, M.-Anne.

RIMOUSKI

*Elémentaire français.—Satisfaisant :—*Duchesne, Albertine ; Gendron, M.-Blanche ; Lévesque, M.-Adèle ; Lévesque, M.-Alméc ; St-Amand, Anne-Marie ; Côté, Jeanne ; Belley, M.-Herméline ; Tardif, Marguerite ; Tardif, M.-Blanche ; Turcotte, M.-Lucie ; Rioux, Marie-Anne ; Proulx, Omérine ; Thibault, M.-A.-Amanda ; Thibault, Albertine ; Ouellet, M.-Louise ; Leclerc, M.-Alice.

*Elémentaire français.—Distinction :—*Côté, Marie ; Dubé, M.-A.-Georgianna ; Dufour, M.-Elise ; Ross, Catherine-Elisabeth ; Ross, M.-Rose-Alma ; Charbonneau, Louisa ; Dionne, M.-Louise Joséphine ; Michaud, M.-Anna ; Richard, M.-Anna ; Raymond, M.-Blanche ; Landry, Marie-Jeanne-Sara ; Chassé, Marie-Rose ; Côté, M.-Laura-Yvonne ; Dionne, Léontine ; Gagné, Malvina ; Santerre, M.-A.-Dianna ; Chénard, Elise ; Larrivée, Amanda ; Lepage, Antoinette ; Roy, M.-Anne ; Chasseur, Bernadette ; Roy, Marie-Louise ; Lafrance M.-Ange-Yvonne ; Dubé, M.-Claire ; Lemieux, M.-Bl.-Yvonne ; Ross, Yvonne ; Berger, Anne-Marie ; Banville, Cécile.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction :—*Morissette, Marie ; Carrier, M.-Blanche.

JOLIETTE

*Elémentaire français.—Satisfaisant :—*Robillard, M.-Anne-Elizabeth ; Allard, Marie-Anésie-Victoire ; Charbonneau, Laura ; Perreault, Edmondine ; Landréville, M.-Ange ; Brissette, Lucie ; Landréville, Héloïsia ; Gaudet, M.-Laura-Bernadette ; Bussières, Christianna ; Vaillant, M.-L.-Jeanne ; Roch, Fleur-Ange ; Latour, Juliette ; Beauséjour, Marianne ; Desrochers, Ida ; Racette, M.-Antoinette.

*Elémentaire français.—Distinction :—*Lacroix, Marie-Rose ; Massé, Germaine ; Drainville, Apolline ; Simard, Jeanne ; Chaput, M.-A.-Antoinette ; Brien, M.-A.-Lucille ; Hétu, Irène ; Beauséjour, M.-Céline-Aurore ; Dubois, M.-Aurore ; Lauzon, Clémentine ; Ménard, Antoinette ; Puzé, M.-Christiana ; Gauthier, M.-Hélène ; Valois, Adrienne ; Fréchette, Régina ; Fréchette, M.-Bernadette-Fortunata ; Bélanger, Antoinette ; Lebeau,

Bernadette ; Robillard, Yvonne ; Ricard, Adrienne ; Laporte, Cécile ; Frappier, M.-Laura-Lucia ; Robitaille, M.-Louise ; Desrosiers, Annonceide ; Guilbault, M.-Germaine ; Melançon, Marguerite.

Elémentaire français et anglais.—*Distinction* :—Belisle, Georgina-Lina.

SAINTE-MARIE

Elémentaire français.—*Satisfaisant* :—Carter, Yvonne ; Labrecque, M.-Jeanne-Rose ; Laflamme, Adrienne ; Lemieux, M.-Claire-Valentine ; Labbé, M.-Léda ; Pomerleau, Alice ; Lamontagne, Marie-Eva-Laurenza ; Vallée, Marie-Corinne-Aglaée ; Hébert, M.-Anna-Aimée ; Parent, M.-Aurore-Adèle ; Gosselin, Bernadette.

Elémentaire français.—*Distinction* :—Ferland, M.-Lucie ; Ferland, Rose-Aimée ; Maheu, Jeannette ; Maheu, Donald ; Vallée, Marie-Elmière ; Nicole, Alice ; Dion, Berthe ; Bolduc, Alexandrine ; Dubreuil, Marie-Rose ; Lambert, M.-Blanche ; Lehoux, Valéda ; Lessard, M.-Lucia ; Plante, Maria ; Goulet, Berthe ; Jolicœur, Emilia ; Jolicœur, Aline ; Gagné, M.-Laure ; Dallaire, M.-Justine ; Turgeon, Anne-Marie ; Fortier, M.-Berthe ; Fournier, M.-Louise ; Fradet, Eva ; Nadeau, Emélie ; Fortier, Adrienne ; Côté, Marie ; Roy, M.-Ange ; Cloutier, Rose-Anna ; Lachance, Orise ; Goulet, M.-Blanche ; Labrecque, M.-Ludovica ; Labbé M.-Aurélie-Alice ; Giguère, M.-Jeanne ; Jacques, Bertha ; Poulin, Agathe ; Demers, M.-Virginie-Marilla ; Turmel, Alma ; Faucher, Zélia ; Landry, Anne-Marie ; Larochelle, M.-Dina ; Paradis, M.-Mélida ; Beaudoin, Maria ; Grégoire, M.-Julia-Yvonne ; Boutin, M.-Berthe-Yvonne ; Drapeau, M.-Rose ; Duclos, M.-Bernadette-Gérardine ; Labreux, Alice ; Pomerleau, M.-Ange-Berthe ; Plante, Marie-Anne ; Lacroix, M.-Edith ; Lapierre, M.-Rose-Imelda ; Blouin, M.-Ange-Lucie-Anna ; Carrier, Yvonne ; Gagné, M.-Imelda ; Leclerc, Julia ; Pelchat, Mathilde ; Dutil, M.-Claire ; Carrier, Yvonne ; Chouinard, Noéla.

Elémentaire français et anglais.—*Distinction* :—Ruel, Rose-Aimée ; Nadeau, Georgianna ; Labbé, Yvonne ; Doyon, M.-Irène-Cora ; Nadeau, M.-Ange-Rose-Anna ; Landry, Anna-Marie-Imelda.

SHERBROOKE

Elémentaire français.—*Satisfaisant* :—Labbé, Maria ; Corbeil, Juliette ; Beaulé, Marie-Ange ; Bourque, Ida ; Racine, M.-Délia-Béatrix ; Robert, Eva.

Elémentaire français.—*Distinction* :—Hamel, M.-Blanche ; Bachand, Laura-Odina ; Chartier, Antoinette ; Blanchette, Agnès ; Bisson, Georgianna ; Iacourse, Marguerite ; Simard, Georgina ; Dubreuil, Julienne ; Marceau, Rose-Alba ; Beaudoin, M.-Clarina-Edna ; Bélanger, M.-Bl.-Julia ; Gagné dit Bellavance, M.-Obéline-Yvonne ; Isabel, M.-Laura-Lydia ; Pelchat, M.-Julie ; Charland, Dorilda ; Lavigne, Éveline ; Michaud, Annette ; Latulippe, Marie-Ange ; Vézina, M.-Angéline ; Morissette, M.-Alice-Annette-Arzelie ; Morissette, Laurette ; Préfontaine, M.-Irène ; Boisvert, M.-Clarisse-Rébecca ; Coiteux, Bernadette-Anne-Alice ; Lanahan, M.-Irène-Euphémie ; Fontaine, M.-Louise ; Rivet, M.-Mathilda ; Fauteux, Donia ; Duranleau, Alberte ; Agagner, Esther ; Côté, Hermine ; Gagnon, Cora ; Ledoux, M.-L.-Octavie-Hélène ; Martel, M.-Rose-Augustine.

Elémentaire français et anglais.—*Satisfaisant* :—Desbiens, M.-Cécile-Amédée ; Simard, Jeanne.

Elémentaire français et anglais.—*Distinction* :—Roy, Alice ; Boivin, M.-Marguerite ; Gilbert, Valéda ; Gilbert, M.-Anna ; Côté, Blanche ; Couture, Lucienne ; Lachance, Régina.

Elémentaire anglais et français.—*Distinction* :—Robichaud, M.-Yvonne.

FRASERVILLE

Elémentaire français.—*Satisfaisant* :—Grandmaison, Alberta ; Paradis, M.-Yvonne-Anne ; Thibault, Philomène ; Côté, M.-Rose-de-Lima ; April, Bernadette ; Landry, M.-

Aimée ; Lavoie, M.-Louise ; Dumont, M.-Yvonne ; Michaud, M.-Anna-Clara ; Morin, M.-Alice ; Pelletier, Marguerite ; Massé, Marie-Louise ; Morin, Nathalie ; Labrie, Mérida-M.-A. ; Moreau, Alice ; Bouchard, Alvinia ; Desbiens, Malvina ; Lévesque, M.-Aurore-Etiennette-Gabrielle ; St-Pierre, M.-Laure-Adrianna ; Pettigrew, Hélène ; Belzile, M. Louise ; Chamberland, Joséphine-Anne-Marie ; Lamarre, M.-Anna-Monique.

Elémentaire français.—Distinction :—St-Pierre, Rose-Délina ; Ouellet, M.-Louise ; Bossé, Yvonne ; Caron, M.-Emma ; Bossé, Hélène ; Tardif, Alice ; Marquis, M.-Laure-Diane ; Roy, Marie-Anna ; Ouellet, M.-Louise ; Thériault, Yvonne ; Morin, Eva ; Bélanger, M.-Rose-Bernadette ; Bouchard, M.-Philomène ; Dumont, M.-Alma ; Morin, M.-Jeanne ; Cassista, M.-Julie-Anna ; Martin, M.-Rose-Alice ; Rioux, Marie-Anne ; Rioux, Eugénie ; Bélanger, Laurette ; Beaulieu, Corinne ; Côté, Marie-Isabelle ; D'astous, M.-Jeanne ; Therriault, M.-Alice ; Bérubé, Lilianne.

Elémentaire français et anglais.—Distinction :—Bourgoin, Alphéda.

VICTORIAVILLE

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Campagna, M.-Bl.-Dina ; Allie, Alda ; Brulotte, Alice ; Vézina, Dolorès ; Blanchette, Alma ; Fréchette, Aurore ; Boucher, M.-Anna ; Houle, Paula ; Talbot, M.-Blanche ; Fréchette, Jos.-Valérien ; Gosselin, Jos.-Roméo ; Desmarais, Walter ; Despains, Jean-Baptiste ; Ducharme, Jos.-Donat.

Elémentaire français.—Distinction :—Carrier, Bertha ; Labbé, Béatrice ; Gosselin, M.-Alice-Noéma ; Chassé, M.-Julie-Anna ; Perreault, Antonine ; Desfossés, Yvonne ; Paradis, Alice ; Champoux, Yvonne ; Laurendeau, Evéline ; Sévigny, Marie-Anna ; Sylvestre, Alice ; Dupuis, Claudia ; Iugré, M.-Léona ; Pellerin, Diana ; Mailhot, Yvonne ; Blouin, Angéline ; Jolibois, Alphonsine ; Boisvert, Irène ; Duplin, M.-Bl.-Annette alias Edna ; Houle, Florida ; Labbé, Jos.-Philadelphie ; Blouin, E.-Léonide ; Riel, Wilfrid ; Chabot, Jos.-Wilfrid ; Soulard, Jos.-Emile ; Lachance, Ernest ; Paré, Thomas ; Bourke, Jean-Marie ; Guilbault, C.-Auguste ; Pinard, L.-Napoléon ; Toupin, Julien ; Leblanc, Donat ; Bourgault, Roméo ; Campagna, Eugène ; Lizotte, Jos.-Edmond ; Laflamme, Napoléon ; Leclerc, Armand ; Bonin, Jos.-Télesphore ; McNulty, Albert ; Leblond, Jos.-Louis ; Côté, François-D. ; Smith, Jos.-Laurent ; Lepage, Jos.-Lauréat ; Provencher, L.-Adélaré ; Laforest, Jos.-Lucien.

Elémentaire français et anglais.—Distinction :—Morissette, Simonne.

SAINT-GEORGES

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Cloutier, Ida ; Fortin, Odéline ; Larrivée, Bernadette ; Lacoursière, M.-Emilie-Albertine-Germaine ; Beaudoin, M.-Anne-Laure ; Roy, Paula-Marie ; Grondin, M.-Bl.-Ida.

Elémentaire français.—Distinction :—Champagne, Lucina ; Lessard, Emérida ; Gagnon, Marie-Anne ; Quirion, Emelda ; Veilleux, Blanche ; Poulin, Marie-Alice ; Plamondon, Aurore ; Fortin, Alexandrine ; Pomerleau, Rosanna ; Fortin, M.-Clarida ; Poulin, Florence ; Langlois, M.-Jeanne-Eliane ; Pruneau, M.-Rose-Anna ; Busque, Desneiges ; Breton, Lumina ; Cloutier, Ludivine alias Aline ; Gosselin, M.-Alfrédine ; Martin, Bernadette ; Dubé, Julia ; Jacques, Adéline ; Poulin, Yvonne ; Létourneau, Antonia ; Poulin, Blanche ; Doyon, M.-Alberta ; Rancourt, Maria ; Poliquin, Claire ; Beaudoin, M.-Elisabeth ; Blais, M.-Louise ; Labrecque, M.-Amanda ; Godbout, Imelda ; Poulin, Marie-Anna ; Bolduc, M.-Valérienne ; Poulin, M.-Bl.-Bernadette ; Poulin, M.-Anne ; Bégin, Dora ; Lessard, Delvina.

Elémentaire français et anglais.—Distinction :—Pépin, Emérentienne.

CHICOUTIMI

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Bouchard, Lauretta ; Bouchard, Clotilda ; Cou-ture, M.-Bella ; Audet, Florianne ; Doré, M.-Clorinthe ; Tremblay, Cécile.

Elémentaire français.—Distinction :—Villeneuve, M.-Rose ; Girard, Laurette ; Gauthier, Bernadette ; Deschênes, Yvonne ; Langlais, Béatrice ; Harvey, Ida ; Gagnon Cécile.

SAINT-FERDINAND

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Parent, Alma ; Bergeron, M.-Anne-Noëlia-Antoi-nette ; Roy, M.-Rose-Eugénie ; Marceau, M.-Jeanne.

Elémentaire français.—Distinction :—Poirier, Laura ; Lahaie, Alexandrine ; Martel, Marie-Anne ; Martineau, Alvine ; Payer, M.-Délia (Adélia) ; Filion, Rébecca ; Grégoire, Alice ; Gagné, Géraldine ; Richer, Albina ; Nadeau, M.-Reine ; Demers, Yvonne ; Angers, M.-Elizabeth.

Elémentaire français et anglais.—Distinction :—Turcotte, Rose-Aimée.

Elémentaire anglais et français.—Distinction :—Joyce, Mary.

VALLEYFIELD

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Lussier, Raymonde ; Frappier, Lauréa ; Dupuis, Laure ; Brault, Imelda ; Legault, Juliette ; Riendeau, Yvonne.

Elémentaire français.—Distinction :—Lefebvre, Diana ; Montpetit, Hélène ; Brault, Evéline-Emma.

Elémentaire français et anglais.—Distinction :—Cusson Antoinette.

FARNHAM

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Arpin, Laure ;

Elémentaire français.—Distinction :—Demers, M.-Angéline ; Duhamel, Béatrice.

Elémentaire français et anglais.—Distinction :—Beauregard, Delia.

MONTEBELLO

Elémentaire français.—Distinction :—St-Jacques, Laura ; Pilon, Florida ; Bélislé, Rosa ; Boyer, Aurore.

Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant :—Charlebois, Marguerite.

Elémentaire français et anglais.—Distinction :—Beauchamp, M.-Louise ; Morvan, Suzanne ; Laflamme, M.-Bl.-Yvonne (Martha).

CARLETON

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Verreau, M.-Adrienne ; Leblanc, Mai ; Martin, Marg.-Adélaïde-M. ; Philippe, M.-Léocadie.

Elémentaire français.—Distinction :—Day, Emélie-Eugénie ; Pitre, Marie-Claire-Flore.

Elémentaire anglais.—Distinction :—Clavet, Ethel Frances.

Elémentaire français et anglais.—Distinction :—Kavanagh, M.-Eva ; Vigneau, M.-Béatrice ; Labrecque, Emélie ; Pichette, M.-Ina ; Audet, M.-Raymonde-Aurore ; Leblanc, M.-Evéline ; Loubert, M.-Madeleine ; Beaulieu, M.-Léonida.

ROBERVAL

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Niquet, Antoinette ; Lamontagne, M.-Régina-Géraldine ; Laverdière, Rosa.

Elémentaire français.—Distinction :—Perron, M.-Ange-Eva ; Bouchard, M.-Louise ; Cossette, Mérenda ; Dallaire, M.-Louise ; Bélanger, Stella ; Ouellet dit Potvin, Alma.

BAIE-SAINT-PAUL

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Bouchard, M.-L.-Bernadette ; Claveau, Anita ; Truchon, Bernadette ; Tremblay, Anny-Bell ; Martel, Marie-Anne.

Elémentaire français.—Distinction :—Girard, Elmire ; Simard, Valéda ; Tremblay, Amanda ; Turcotte, M.-Blanche ; Vallée, Annette ; Dufour, Germaine ; Maltais, Marie-Anne.

HULL

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Vézéau, M.-Irène ; Beauchamp, Lucille ; Séguin, M.-Jeanne ; Deschatelets, M.-Aurore-Annonciade ; Jasmin, M.-Eloize ; Sabourin, M.-Gabrielle-Flore.

Elémentaire anglais.—Satisfaisant :—Spottswood, Mary Irene ; Burke, Agnes Mary ; Sheehan, Annie Theresa.

Elémentaire français.—Distinction :—Lafrance, Irène ; Thérien, M.-Anna ; Mathieu, Loretta ; Dagenais, Lauretta ; Foucault, Gilberte ; Thivierge, Yvonne.

Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant :—Brunet, Florina ; Abbott, M.-Ida.

Elémentaire français et anglais.—Distinction :—Richer, Alice ; Lajoie, Antoinette ; Dumouchel, Lumina ; Gagnon, M.-Jeanne.

HAVRE-AUX-MAISONS

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Turbide, Amélie.

Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant :—Arseneau, Mathilda ; Richard, Elphéda.

Elémentaire français et anglais.—Distinction :—Bourque, Lizzie.

VILLE-MARIE

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Racine, M.-Délia.

Elémentaire français.—Distinction :—Deschamps, M.-Jeanne ; Cloutier, Corona ; Dessureault, Georgette ; Richard, Antoinette.

Elémentaire français et anglais.—Distinction :—Rouillard, M.-Anne ; St-Cyr, M.-Mathilde ; Amesse, Héloïse ; Lavallée, Rose-Anna ; Simpson, Mary.

BONAVENTURE

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Bourdages, M.-Clarisse-Justine.

Elémentaire français.—Distinction :—Gallagher, Marie-Eva ; Bélanger, M.-Régina.

Elémentaire français et anglais.—Distinction :—Chapados, M.-Louise.

FORT-COULONGE

Elémentaire anglais.—Satisfaisant :—Beland, Evelina ; Kelly, Bertha.

Elémentaire anglais.—Distinction :—McAuley, Mary Cecilia Theresa ; Conroy, Rose Mary ; Tallon, Mary Teresa.

SAINTE-ANNE-DES-MONTS

Elémentaire français.—Satisfaisant :—Auclair, M.-Anne ; Bérubé, Blanche ; Roy, Adrienne ; Lamarre, Ernestine.

Elémentaire français.—Distinction :—Thibault, M.-Laure-Berthe ; Campion, Régina ; Thibault, Délima ; Pelletier, M.-Anne.

GRANDE-RIVIERE

Elémentaire français.—*Satisfaisant* :—Cauvier, Corona ; Guillot, Rosa Anna.

Elémentaire anglais.—*Distinction* :—Jones, Eveline ; Mulrooney, Mary Elizabeth ; Roussel, M.-Ida-Valéda ; Topp, Mary Stella ; Briand, Mary Jane ; Kirouac, Elizabeth Ann.

Elémentaire français et anglais.—*Satisfaisant* :—Lapointe, Corinne ; Remon, Emilienne ; Lambert, Ernestine ; Coulombe, Robertine-Célanie.

Elémentaire français et anglais.—*Distinction* :—Mourant, Geneviève-Isabelle ; Smith, Marie Eliza ; Packwood, Mary May ; Boulet, Flore ; Dunn, Bridget Ann.

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Elémentaire français.—*Distinction* :—Deguire, Aurore ; Lapointe, Lucienne ; Lecours dit Godmer, M.-Délécia ; Bélisle, Exélia ; Labelle, Simonne ; Bourgeois, Yvonne ; Gau-thier, Antoinette ; Guénette, Juliette ; Vanier, Bernadette.

Elémentaire français et anglais.—*Distinction* :—Dulude, M.-A.-Alice ; Lavictoire Dorina-Délina ; Poulin, Amanda.

Elémentaire anglais et français.—*Distinction* :—Trainer, Annie Maud.

MONT-LAURIER

Elémentaire français.—*Distinction* :—Plouffe, Lucille ; Gareau, Jeanne ; Brault, Sarah

POINTE-AUX-ESQUIMAUX

Elémentaire français.—*Distinction* :—Dupuis, M.-Emérentiepie.

METHODOLOGIE

PREMIÈRES NOTIONS DE GRAMMAIRE

II.—LA LANGUE MATERNELLE

(2e année)

Tous les mots que vous connaissez, et bien d'autres que vous ne connaissez pas encore, forment ce qu'on appelle la *langue française*.

Quand vous parlez, vous parlez français. Mais tout le monde ne parle pas comme vous et moi. Les Anglais parlent *anglais*, les Allemands parlent *allemand*, les Italiens et les Espagnols parlent *italien* ou *espagnol* : si vous les entendiez parler vous ne les comprendriez pas. Mais eux se comprennent, parce qu'ils parlent leur langue maternelle, c'est-à-dire la langue de leur pays. Chaque manière de parler et de se comprendre s'appelle une *langue*.

La langue française est notre langue maternelle, celle que notre mère nous a appris à parler.

III.—LE NOM

Tous les mots de notre langue expriment des choses différentes. Il y en a qui servent à nommer les choses ou les personnes, on appelle ces mots-là, des *noms*.

Tous les objets ont des *noms*, sans cela on ne pourrait pas les nommer. S'il n'y avait pas de *noms*, je ne pourrais pas vous demander un livre, une chaise, et vous ne sauriez pas

ce que je désire. Je ne pourrais vous indiquer les choses que je veux qu'en vous les montrant du doigt, et cela n'est pas toujours possible. Quand je désigne ce que j'aperçois dans la cour, je dis, sans avoir besoin de les toucher : le *mur*, l'*arbre*, l'*oiseau*, le *chien* ; tous ces mots sont des *noms*, puisqu'ils me servent à nommer les êtres ou les choses. *Enfant*, *père*, *mère*, *jardin*, *poisson*, *plume*, *fleur*, sont aussi des noms.

EXERCICE

INDIQUEZ LES NOMS

Le chat a sauté sur la table ; il a cassé un verre et une assiette.

Le rossignol chante dans les bois.

Toutes les chaises de la classe ont été emportées au jardin.

Le jardinier et la servante causent ensemble dans la cour. (1)

(1) L'instituteur fera désigner par l'enfant les *noms* ou *substantifs* que renferment ces phrases. Il devra continuer cet exercice en se servant des phrases contenues dans la méthode de lecture, puis il fera connaître les *noms* dans les phrases familières que prononce l'enfant lui-même.

MME P. C.

HISTOIRE DU CANADA

SUJETS DE COMPOSITION TIRÉS DE NOTRE HISTOIRE NATIONALE.—8e ANNÉE

Mission de Charles-François de La Naudière, à Nicolet, en décembre 1758

1. Charles-François de La Naudière est le fils de Madeleine de Verchères, l'héroïne de Verchères. Il était digne de sa mère, car il se livra tout entier à la défense de sa patrie de plus en plus menacée. A la tête des miliciens de Sainte-Anne de La Pérade, il se dépense partout. Il est à Oswégo ; il est au fort St-Georges ; il est à Carillon.
2. C'est à Carillon qu'il reçoit la croix de Saint-Louis qu'il porte avec orgueil sur sa large poitrine.
3. C'est après la victoire de Carillon que Montcalm écrivait à Mme Richard Testu, sœur du héros : "Votre frère, citoyen trop vertueux pour qu'on fasse rien pour lui, pleurait de joie en m'enbriassant." En effet, nous dit son biographe, Chs-François, tout brave qu'il fut, était doux et sensible.
4. Vers 1756, l'infâme Bigot, intendant, avait envoyé ses émissaires, Péan, Cadet et Descheneaux, dans les campagnes pour acheter au plus bas prix possible tout le blé qu'ils pourraient. Après ce frauduleux achat, Bigot fixa par ordonnance le blé à un taux très élevé. De plus le gouvernement français refusa de rembourser le papier-monnaie avec lequel on avait payé les cultivateurs : ce qui occasionna une perte de près de 3 millions de louis.
5. L'hiver de 1758 fut terrible. La récolte avait manqué, faute de bras pour cultiver les terres. On n'avait guère de provisions que celles apportées par quelques vaisseaux français qui avaient pu échapper à la croisière anglaise. Les soldats furent mis à la ration. Il s'agissait donc de demander aux habitants une partie de leurs bestiaux et de leurs provisions pour le ravitaillement de l'armée. C'est Chs François de La Naudière qui fut chargé par le gouverneur Vaudreuil de cette mission difficile.
6. Raconter l'arrivée de La Naudière au Manoir Cressé à Nicolet où les habitants des alentours avaient été convoqués. Il doit vaincre des esprits prévenus, mais patriotiques pourtant, car plusieurs chez ces vaillants habitants ont combattu et sont morts pour la patrie. Son discours.

LECONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

Whom do you see in the picture? I see two children.

Who are they? All I know about them is that one is a boy and the other a girl.

Which of them is the elder? The girl is the elder.

Is she much older than the boy? She may be three or four years older than the boy.

Are they relations? I think they are brother and sister.

Where are they? I don't understand exactly what you mean?

Well where are they? are they indoors or out of doors? They are out of doors.

Are they far from a house? No, they are quite close to a house.

How do you know that the wall which you see, is the wall of a house?

I know that it is the wall of a house, because in it, I see both a window and a doorway, with a few steps leading up to the doorway.

What is the shape of the panes in the window? They are six-sided.

Instead of the two words *six-sided* what single word could be used? I don't know of any word which might be used for *six-sided*. The word which means the same thing as *six-sided* is *hexagonal*. A *hexagon* is a figure with *six sides*.

Which is the window large or small? It is small.

Is it high up or low down? It is pretty high up.

Growing very close to the house what is there? Growing very close to the house there is a tree.

With respect to the boy where is the tree? It is behind and very close to him.

What is the boy sitting on? He is sitting on a huge log which has been squared.

What purpose does the huge log serve? At the present moment it serves as a seat for the boy.

Do you think it was placed in its present position for that purpose? No, I don't think that it was placed in its present position to serve as a seat for the boy.

Why was it placed in its present position? I think that it is a drinking trough and that it was placed in its present position for the convenience of cattle and horses.

Why do you suppose it is a trough? One reason why I suppose it is a trough, is that I don't see what else it could be, the other reason is that not far from the boy's back, on the upper surface of the log there is a black triangle.



What connection is there between a trough and a black triangle ? The black triangle is a corner of the part that was dug out to make the trough.

What has the boy in his right hand ? In his right hand, he has a slice of bread.

Which is the slice thick or thin ? It is very thick.

What is on the slice ? I don't know, but I suppose it is covered or coated with butter, or it is buttered.

Is there anything else on it besides butter ? I don't really know, but it may be covered with sugar on top of the butter.

Who besides the boy is holding the slice of bread ? The girl is also holding the slice.

She is holding it with which hand ? She is holding it with the right hand.

By what part is the boy holding the slice ? He is holding it by an end.

Would it not be better to say : he is holding it by *the end* instead of *by an end* ? No, sir, it would not be better to say : He is holding it by the end.

Why would it not be better to say *by the end* than *by an end* ? If I say by *the end*, it will mean that the slice has only one end ; but I know that the slice has two ends, therefore I say by *an end*.

Is the girl holding the bread by an end too ? No, she is holding it by a side.

Who owns the slice of bread ? I imagine that the boy is the owner of the slice of bread.

It must be an enormous slice if it takes two children to hold it ? It is a good big thick slice all right but is not so big as to require the strength of two children to support it.

How comes it then that the two children are holding it ? Oh, I suppose the boy was sitting quietly on the end of the trough, with in his right hand, a large thick slice of good bread, thickly buttered, with nice fresh butter ; the contemplation of it gave him so much pleasure that he did not begin to put it away immediately ; his sister, on her road to the trough, saw her brother and the fine, big, tempting slice of bread in his hands ; immediately she felt hungry ; very hungry, ravenously hungry for bread and butter,—you can see the hungry look in her eyes;—did she ask the boy for a bite ? did he take pity on her famished appearance?—who can tell?—yet it is most probable that she begged for a bite, for little boys with a still untasted slice of bread and butter are not generally remarkable for generosity ; let us suppose then that she begged a bite ; evidently the boy consented but he was cautious ; he was willing to let her have a taste, but not a full meal, he did not hand over his bread to her, being doubtful about the size of the piece he would get back ; if he was not generous, he was wise ; with one hand

he held on to his treasure by an end, determined to prevent it from disappearing completely down the girl's throat ; the girl has caught the slice by the sides, with her right hand, and is pushing it gently yet firmly into her wide open mouth.

The boy is using his right hand as what ? He is using his right hand as a brake to diminish the size of the bite which his sister is desirous of taking.

What do the boy's eyes say ? They say : "oh, look here, sis", don't be greedy ; you are taking too much ; I promised you a bite, not the whole slice.

Does he look pleased ? No, he does not look pleased.

Does he look satisfied ? No, he does not look at all satisfied.

What is his look ? It is an anxious, worried, uneasy look.

Do you suppose he will allow sis to have a second bite ?

No, I am pretty sure that he will not allow her to have a second bite.

Is his sister of the same way of thinking, of the same opinion ?

Yes, I am sure that she is of the same opinion, of the same way of thinking.

What makes you sure that she is of the same opinion as her brother ? Her effort to get as big a piece as possible the first time makes me sure that she thinks there will be no second chance.

Say what the boy has on. He has on laced boots, black stockings, black short trousers, a white shirt, and a sleeveless waist apparently fastened at the back.

Is his head covered ? No, he is in his barehead.

Has he a childish face ? No, he has not a childish face.

Why do you say that he has not a childish face ? I say that he has not a childish face, because it is too serious to be childish.

The girl's right elbow is resting on what ? It is resting on the boy's left knee.

Say what the girl has on. She has on laced boots, white stockings, a white petticoat and chemise, a plaid frock, and a fichu around her neck, crossing in front and fastened behind.

Are her arms covered ? No, they are bare to the elbows.

Why are they bare to the elbows ? They are bare to the elbows because the sleeves of her chemise are rolled up to the elbows.

Does her plaid frock cover her petticoat ? No, it does not.

Why does it not cover her petticoat ? It does not cover her petticoat because she tucked it up.

Why did she tuck up her frock ? I suppose she tucked it up because as she was going for water she wished to avoid the danger of wetting it.

Is there not the same danger of her wetting her petticoat ? There is certainly the same danger of wetting her petticoat, but her petticoat may easily be washed, while washing a plaid dress is a difficult thing.

In her left hand what has she? In her left hand she has the handle of a vessel.

What is a vessel like the one in the picture called? I have not the faintest idea of what it is called? Well it is called a crock.

What is a crock? It is a vessel like the one in the picture.

Can you not say of what it is made? It is an earthenware vessel, or a vessel formed of clay glazed and baked;

What is in the crock? I don't know if there is anything in it, do you?

No, I don't know if there is anything in it.

What are crocks generally used for? They are generally used for holding water, milk, butter, eggs, etc.

J. AHERN.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

SAINTE JEAN-BAPTISTE (24 JUIN), PATRON DES CANADIENS FRANÇAIS

(ENTRETIEN D'UNE GRAND'MÈRE AVEC SES PETITS-ENFANTS) (1).

PIERRE.—Nous avons laissé saint Jean dans le désert.

LA GRAND'MÈRE.—Saint Jean, arrivé à l'âge de trente ans, sortit de sa retraite pour entreprendre l'œuvre à laquelle Dieu le destinait, c'est-à-dire préparer les Juifs à entendre les vérités de l'Évangile, que Notre-Seigneur devait plus tard leur enseigner Lui-même. Jean commença à parcourir les rives du Jourdain. Bientôt de tous les points de la Judée, les peuples accoururent pour l'entendre, dans l'espoir qu'il était le Sauveur promis. Le Précurseur de Jésus n'épargnait pas les avertissements à cette multitude qui se pressait autour de lui : "Faites pénitence de vos péchés, disait-il, car le Royaume de Dieu est prochain."

GONZAGUE.—Ça voulait dire que Jésus allait venir, n'est-ce pas?

JEANNE.—Mais oui, tais-toi donc.

LA GRAND'MÈRE.—Saint Jean, avec la hardiesse que donne le zèle des âmes, menaçait les pécheurs du feu de l'Enfer. Alors, il s'élevait dans la foule des voix qui demandaient avec effroi : "Mais que devons-nous faire pour nous sauver?" Jean répondait : "Que celui qui a deux vêtements en donne un à celui qui n'en a pas. Partagez votre pain avec votre frère, s'il est pauvre." Les publicains s'approchaient de lui : "Maître, disaient-ils, que nous ordonnez-vous?"

GONZAGUE.—Qu'est-ce que c'étaient les publicains?

LA GRAND'MÈRE.—C'étaient des hommes chargés par le gouvernement romain, alors maître de la Judée, de faire payer l'impôt. Je vous ai expliqué, dans l'histoire de sainte Bathilde, ce que c'était que l'impôt. Mais la plupart du temps, les publicains exigeaient plus qu'il n'était dû, afin de mettre l'argent dans leur poche, aussi ces gens-là étaient-ils

(1) Voir l'Enseignement primaire de Septembre 1919.

généralement méprisés. Saint Jean disait à ceux qui l'interrogeaient : "Ne faites pas payer plus qu'il n'est dû." Aux soldats qui le questionnaient pour connaître leurs devoirs : "Contentez-vous de votre solde, répondait-il, n'usez pas de coups, ni de violence avec personne." En signe de la grande pureté de cœur qu'il fallait avoir, il baptisait dans l'eau du Jourdain.

JEANNE.—Comment, ce n'est donc pas Notre-Seigneur qui a institué le baptême ?

LA GRAND'MÈRE.—Le baptême de saint Jean, mon enfant, n'était pas un sacrement, il ne conférait pas la grâce qui efface les péchés. C'était seulement une préparation à celui que Notre-Seigneur devait établir plus tard. Saint Jean se défendait avec une persévérante humilité contre cette croyance des Juifs qui voulait voir en lui le Messie. Cependant les principaux d'entre les Juifs cherchaient encore à s'en assurer, car, d'après les prophéties le temps était arrivé où le Messie devait paraître. On envoya de Jérusalem des prêtres et des pharisiens pour l'interroger : "Qui êtes-vous, lui dit-on, êtes-vous un prophète ? Que dites-vous de vous-même ?"—"Je ne suis que la voix de celui qui annonce le Seigneur", répondait-il. "Pourquoi baptisez-vous, si vous n'êtes pas le Christ ?"—"Je baptise seulement dans l'eau. Un autre bien plus puissant que moi viendra baptiser dans le Saint-Esprit. Je ne suis rien auprès de lui, je ne suis pas même digne de dénouer le cordon de ses chaussures."

Jean vit un jour arriver, au milieu de la foule qui l'entourait, le divin Sauveur lui-même. Eclairé par une lumière d'En-Haut, il le reconnut sans l'avoir jamais vu : "Voici l'Agneau de Dieu, s'écria-t-il. Celui qui efface les péchés du monde, qui viendra après moi, et qui était avant moi.

PIERRE.—Comment, avant moi et après moi ?

LA GRAND'MÈRE.—Par ces paroles, il reconnaissait Jésus pour le Christ. Comme homme, Jésus venait au monde après lui ; comme Dieu éternel, il avait toujours existé. Jésus avança vers lui et demanda le baptême. Confondu d'étonnement et de respect : "C'est moi, dit l'humble Précurseur, qui devrait être baptisé par Vous ! Et Vous venez à moi !"—"Laissez faire pour le moment, insista Jésus, c'est ainsi qu'il faut accomplir la volonté de mon Père, et faire toute justice." Jean ne résista plus. Il versa l'eau du Jourdain sur la tête de Jésus. Lorsque Notre-Seigneur sortit du fleuve, il se mit en prière. Alors le Ciel s'ouvrit, L'Esprit-Saint, sous la forme d'une colombe, descendit sur Lui, la voix du Père Céleste fit entendre ces paroles : "Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes affections."

JEANNE.—Les trois personnes de la Sainte Trinité se manifestaient à la fois devant tout ce peuple. Comment les Juifs n'ont-ils pas pu croire au Messie ?

LA GRAND'MÈRE.—Ils sont d'autant plus coupables qu'ils en avaient les preuves. Et Jean lui-même, s'adressant à la foule, s'écria : "Je l'ai vu maintenant, et je rends témoignage qu'il est le Fils de Dieu." Le saint Précurseur, aussi admirable dans son continuel effacement devant le Sauveur, que dans son zèle pour sa gloire, disait à ses disciples : "Il faut que Jésus croisse, et moi que je diminue. C'est une belle vertu, mes chers enfants, que celle qui tend à se faire oublier. Vous voyez comme il faut se garder de chercher à paraître, à briller, à attirer l'attention ; mais plutôt rester modestement à sa place, ainsi que faisait saint Jean, qui ne voulait pas usurper une gloire qui n'appartenait qu'à son Maître.

PIERRE.—Est-ce que c'est fini, l'histoire de saint Jean ?

LA GRAND'MÈRE.—Oui, pour aujourd'hui. Le 20 août on célèbre une autre fête qu'on appelle la Décollation de saint Jean, c'est-à-dire le jour où il eût la tête tranchée.

JEANNE.—Oh ! racontez-nous ça tout de suite, grand'mère, pour que nous sachions la fin.

LA GRAND'MÈRE.—Eh bien ! la voici. Hérode, le persécuteur de l'Enfant-Jésus, n'existait plus. Son fils, Hérode-Antipas, qui lui avait succédé, avait commis le crime d'épouser Hérodiade, femme de son frère Philippe, du vivant de son frère. Jean-Baptiste, apprenant cet affreux scandale, se présenta courageusement devant Hérode .

pour lui reprocher de violer la loi de Dieu et l'obliger à renvoyer Hérodiade à son mari : "Il ne vous est pas permis d'épouser la femme de votre frère". Hérodiade, encore plus irritée que le roi lui-même, obtint, à force de persistance, que le saint fût conduit en prison. Hérode, malgré ses vices, ne pouvait s'empêcher d'estimer Jean-Baptiste ; de plus, il craignait le peuple, qui était très favorable au saint Précurseur ; il ne voulait pas le condamner à mort.

Un jour qu'Hérode célébrait, par une fête, l'anniversaire de sa naissance, Salomé, fille de Philippe et d'Hérodiade, entra dans la salle du festin, et pour plaire au roi, se mit à danser devant lui avec tant de grâce que tous les assistants en furent charmés.

Hérode, s'adressant à la jeune fille, lui dit : "Demandez-moi tout ce que vous voudrez, je m'engage à vous l'accorder sur l'heure, serait-ce la moitié de mon royaume". Salomé sortit pour aller consulter sa mère ; sur la réponse que lui donna la féroce Hérodiade, qui voulait tout satisfaire sa vengeance, elle rentra dans la salle du festin, disant : "Je demande que vous me fassiez apporter dans un plateau la tête de Jean-Baptiste".

JEANNE.—Quelle horreur ! ..

LA GRAND'MÈRE.—Le roi parut très contristé, il fut un instant interdit, mais vis-à-vis de tous ses convives, craignant de paraître manquer à sa parole, il n'osa reculer devant ce crime, il donna ordre à un de ses gardes de se rendre à la prison de Jean-Baptiste, de lui transporter la tête et de la lui apporter dans un plateau, ce qui fut exécuté. L'exécrable jeune fille, bien digne de sa mère, s'en saisit et se hâta d'aller la lui présenter.

JEANNE.—Et le bon Dieu ne les a pas punis ?

LA GRAND'MÈRE.—Si, Hérode et Hérodiade, chassés du trône, finirent leur vie misérablement.

Quant à Salomé, la tradition raconte qu'elle périt en patinant sur un étang glacé. Elle voulut danser sur la glace qui s'entrouvrit sous ses pas. Ses serviteurs la retrouvèrent morte, le corps enfoncé dans l'eau, la tête en dehors, mais enfermée dans cet étang de glace.

Fétons saint Jean-Baptiste, mes chers enfants, comme un des plus grands saints que l'Eglise glorifie. Que le saint Précurseur de Jésus-Christ nous communique son horreur du péché, son zèle, sa fidélité à faire observer la loi de Dieu !

VSSE DE BERNARD DE LA FRÉGEOLIERE.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉE ;

Notre corps

Dans le corps humain, on trouve : les nerfs, les poings, les côtes, les lèvres, les dents, les pommons, les mains, les pieds, les jambes, les muscles, les yeux, les paupières, les oreilles, les cheveux, les épaules, les veines, les ongles.

EXERCICES.—Trouver un dérivé de *poing*. Expliquer *point*.—Trouver un dérivé en *ette* de *côte*, *oreille*, *épaule* ;

GRAMMAIRE.—Remarque sur le genre de *ongle*, sur le pluriel de *corps*, de *cheveux*, *yeux*.

II

Les feuilles mortes

Pour les enfants les feuilles tombantes ou tombées sont une bonne fortune, un stimulant de leur activité, une ressource dans leurs jeux. Les uns prennent plaisir à enfoncer leurs petites jambes dans les jonchées épaisses et à faire crier et voler les feuilles sous leurs pas. Les autres courent après les feuilles qui tombent et les attrapent au vol.

J'en ai vu, qui avec des larges feuilles d'érables ou de hêtres, se faisaient des couronnes ou des ceintures ; quelques-uns en remplissaient leurs petites brouettes qu'ils venaient verser sur les pieds de leurs mères assises pour leur en faire des tapis.

EXERCICES.—Soulignez les verbes de la dictée qui sont à l'infinitif.
Conjuguiez-les à la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif avec des compléments.
Expliquez le mot stimulant.

RÉCITATION

LE BLEUET

“De nos guérets, modeste fleur,
De ta corolle demi-close
S'exhale une suave odeur
Joli bleuet, d'où vient cette métamorphose ?
—Ce matin, dans un champ, cueilli pour un
Je m'y plaçai près de l'œillet, [bouquet
Entre le jasmin et la rose ;
Du doux parfum qui d'abord t'a surpris,
Déjà tu devines la cause :
Rappelle-toi qu'à choisir ses amis
On gagne toujours quelque chose.”

NAUDET.

QUESTIONS.—Qu'est-ce que le *bleuet* ? au lieu de dire *bleuet*, comment dit-on encore ? (*le bleuet*).—Où pousse généralement le *bleuet* ?—Qu'est-ce que les *guérets* ? (*la terre labourable*).—Qu'est-ce que la *corolle* d'une fleur ?—Expliquez *close* et *demi-close*.—Que veut dire *s'exhale* ? Comment aurait-on pu dire encore au lieu de *s'exhale* ? au lieu de *suave* ?—Que veut dire *métamorphose* ? (*changement*).—Quel est le changement dont il s'agit ici et à quoi est dû ce changement ? Quelle est l'influence que peuvent avoir des amis sur notre caractère et nos habitudes ? Donnez quelques exemples, notamment, du danger des mauvaises fréquentations.

RÉDACTION

MON PETIT FRÈRE

J'ai un petit frère. Il s'appelle Louis. Il est âgé d'un an seulement.

Il est charmant mon petit frère, avec son visage frais et rose, ses cheveux blonds, ses petites mains mignonnes. C'est un ange par la beauté, ange par l'innocence.

J'aime à le porter sur mes bras, à le balancer doucement dans son berceau. Je suis heureux lorsque ma mère me le confie. Oh ! avec quelle sollicitude je veille sur lui, quel soin je prends d'écarter tout danger !

Je le console quand il pleure. Je lui prête mes jouets pour l'amuser.

Quand il sera grand, je le conduirai à l'école. Je veillerai sur lui. Toujours je le protégerai et je le défendrai.

Nous nous aimerons comme de bons frères.

QUESTIONNAIRE.—Avez-vous un petit frère ? Quel est son nom, son âge ? Est-il gentil, aimable, pur ? L'aimez-vous, aimez-vous à le porter, à le soigner, à l'amuser ? Que ferez-vous pour lui quand il sera grand ?

CANEVAS.—Nom.—Age.—Portrait.—Soins.—Amusements.—Vous serez son protecteur.

COURS MOYEN

DICTÉES

I

L'eau

Quand l'eau n'est pas très pure, c'est-à-dire quand elle est chargée de *substances étrangères*, on la filtre. Filtrer de l'eau, c'est la faire passer, au moyen de certains *appareils*, à travers des couches de sable, de *gravier* et de charbon, ou même de *pierres très poreuses*, de manière à ce qu'elle y dépose en passant les petits fragments solides qu'elle roule avec elle. Les eaux des sources et des *puits* sont de toutes les meilleures à boire, et il est rarement nécessaire de les filtrer.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—*Substances étrangères* : matières qui ne sont pas de la même nature qu'une autre matière dans laquelle elle se trouve.—*Appareil* : l'ensemble de certains instruments arrangés de manière à produire un résultat que l'on veut atteindre : un poêle est un *appareil* de chauffage ; une lampe est un *appareil* d'éclairage...—*Gravier* : gros grains de sable.—*Pierres très poreuses* : celles dont les grains ne sont pas très serrés et laissent entre eux des espaces vides de matière, appelés pores.—*Puits* : au singulier comme au pluriel. Mots de la même famille : puisard, puisatier, etc...

EXERCICES.—1. Faire une liste des verbes renfermés dans la dictée et les analyser, en indiquant leur sujet et leurs compléments.

II

La bonté

La *bonté* oublie (1) les injustices. Elle nous *porte* (2) à donner au pauvre, avec une larme de pitié, le pain qu'il demande et le vêtement qui lui manque. Elle nous apprend à nous *priver* (3) de quelques petites *fantaisies* pour secourir les autres, à partager avec nos condisciples ce que nous avons reçu pour nous et à accepter avec reconnaissance

et simplicité ce qu'une main amie nous présente. Donner, c'est être bon ; recevoir, c'est apprendre à l'être.

La bonté *va* (4) jusqu'à nous donner la force de souffrir pour être utile *aux autres* (5). oh ! comme elles sont douces les larmes qui s'échappent des yeux, quand elles épargnent une douleur à ceux que nous aimons ! *Être puni* (6) pour un camarade coupable, et ne rien dire de peur de le faire connaître. c'est la première pensée d'un *bon cœur* (7).

EXERCICES.—1. La bonté oublie les injustices : est-ce bien la bonté qui oublie ? (Non, mais c'est cette qualité qui fait oublier).—2. Elle nous porte : remplacez *porte* par un autre verbe. (Elle nous engage, nous pousse, nous excite à).—Combien de verbes dans la 3e phrase ? (Quatre). A quelle conj. appartiennent-ils ? (1re conj.).—3. Nous prier, etc. ; nous abstenir de petites dépenses que nous ferions pour satisfaire nos goûts passagers, nos caprices.—4. *Va* : quel verbe ? (Aller). A quel temps et à quelle personne ? (Prés. ind., 3e pers. sing.). Ce verbe est-il régulier ? Irrégulier : le radical change dans la conjug.). Nommez un autre verbe de la 1re conj. qui est irrégulier. (Envoyer).—5. *Aux autres* : analyse. (Pron. indéf. masc. plur. compl. de utile). Dans l'expression les autres enfants, le mot autres est-il pronom ? —6. *Être puni* : quel temps ? (Prés. inf. ; verbe passif.).—7. *Bon cœur* : d'un cœur bienfaisant, généreux.

RÉCITATION

QUESTIONS D'ENFANTS

Père, qui passe le plus vite ?
 Est-ce le fleuve ? est-ce le vent ?
 Est-ce l'étoile qui *gravite*,
 Puis file en un *sillon mouvant* ?
 Est-ce la nue ou la fumée ?
 L'hirondelle sifflant dans l'air ?
 La fusée en gerbe allumée ?
 Est-ce la foudre ? est-ce l'éclair ?
 Le torrent ? l'ardente *avalanche* ?
 Le plomb rapide et meurtrier ?
 Le brick gonflant sa voile blanche ?
 L'homme penché sur l'étrier ?
 Mon fils, que l'avenir t'évite,
 Ce savoir doux et douloureux !
 Non, ce qui passe le plus vite,
 Enfant, ce sont les jours heureux.

J. DE GÈRES.

EXERCICES.—Conjuguer au passé défini, au futur, sous la forme interrogative, les verbes *passer, éviter, donner* ; joindre un complément à chaque personne (*passai-je le ruisseau, évitas-tu ce danger, etc.*).—Chercher des adjectifs en *ant* (*pimpant, ent*

(*vêhément*), *and* (*friend*).—Construire pour chacun des adjectifs contenus dans la dictée, une phrase où il sera employé.—Chercher les mots de la famille de *plomb, fer, argent*.—Qu'est-ce qu'un *étrier*, un *torrent*, un *sillon*, une *voile*, une *fusée*, une *avalanche* ?

ANALYSE LOGIQUE ET GRAMMATICALE :

... Ce qui passe le plus vite,
 Enfant, ce sont les jours heureux.
 Rétablir d'abord l'ordre logique : les jours heureux sont ce—qui passe le plus vite.
 Dès lors plus de difficulté. Enfant est un mot mis en apostrophe.—Ce (dans ce sont...) mot explétif.

RÉDACTION

SUJET A TRAITER

Les fruits :

Qu'est-ce q'un fruit ?
 Quelle est la grande classification des fruits ?
 Produits utiles des fruits.

Sujet traité

Le fruit est la production qui succède à la fleur dans les végétaux.

Le fruit se compose de deux parties plus ou moins unies : le *péricarpe* et la *graine*. On appelle *péricarpe* l'enveloppe quelquefois sèche et membraneuse, parfois coriace et fibreuse ou épaisse et charnue qui renferme et protège la graine.

On appelle *graine* la partie interne du fruit qui contient le germe.

Dans la poire, la pêche, etc., le *péricarpe* et la *graine* sont très distincts ; ils le sont moins dans le blé, l'orge, l'avoine, si peu même qu'on a regardé longtemps ces semences comme dépourvues de *péricarpe*, mais c'est une erreur.

Les fruits sont divisés en quatre groupes ou classes, d'après le nombre et la disposition des carpelles dont ils se composent : 1o fruits simples ou apocarpés ; 2o fruits multiples ou polycarpés ; 3o fruits soudés ou syncarpés ; 4o fruits composés ou synanthocarpés. Mais pour nous, nous les divisons selon leurs espèces, c'est-à-dire en fruits à capsule, fruits à silique, fruits à gousse, fruits à noyau, fruits à pépins, baie et cône.

Les fruits sont un des dons les plus précieux de la Providence, il servent à notre nourriture, à notre boisson. Ce sont des objets d'un commerce important.

COURS SUPÉRIEUR

DICTÉES

I

La conscience

Partout nous *rendons hommage*, par nos troubles, et par nos remords *secrets*, à la sainteté de la vertu que nous *violons*; partout un *fond* d'ennui et de tristesse, inséparable du crime, nous fait sentir que l'ordre et l'innocence sont le seul bonheur qui nous était destiné sur la terre. Nous avons beau faire montre d'une vaine intrépidité, la conscience criminelle se *trahit* toujours elle-même. Les terreurs cruelles marchent partout devant nous, la solitude nous trouble, les ténèbres nous alarment; nous croyons voir sortir de tous côtés des *fantômes* qui viennent toujours nous reprocher les horreurs secrètes de notre vie; des songes funestes nous remplissent d'images noires et sombres, et le crime, après lequel nous *courons* avec tant de goût, court ensuite après nous comme un *vautour* cruel et s'attache à nous pour nous déchirer le cœur et nous punir du plaisir qu'il nous a lui-même donné.

MASSILLON.

EXPLICATIONS.—*Nous rendons hommage à la sainteté*: nous reconnaissons, nous publions, nous admettons la sainteté.—*Remords*: reproche secret de la conscience.—*Que nous violons*: que nous ne pratiquons pas, que nous profanons.—*Partout un fond d'ennui*: le mot *fond* est employé ici au figuré, il signifie: ce qui fait comme un fond, comme un fondement, comme quelque chose de permanent.—*Nous avons beau faire montre*: c'est en vain, c'est inutilement que nous faisons parade, que nous montrons avec ostentation.—*Se trahit*: se fait connaître, se révèle.—*Fantômes*: des spectres, des apparitions imaginaires.—*Vautour*: Gros oiseau de proie très rapace.—*Massillon*: célèbre prédicateur, né à Hyères, en Provence, France, en 1663, fut nommé évêque de Clermont-Ferrand en 1717, fut reçu à l'Académie en 1719 et mourut en 1742.

EXERCICES ET ANALYSES.—*Secret*: le féminin?—Tous les adjectifs en *et* et forment-ils leur féminin en *ete*? Quelle est la règle générale? Nommez les adjectifs qui font exception.—*Que nous violons*: analyser *que*.—*Nous fait sentir*: la fonction de *nous*?—*L'ordre et l'innocence sont*: Pourquoi le verbe au pluriel?—*Qui nous était destiné*: analyser les pronoms.—*Nous reprocher*: la fonction de *nous*?—*Nous courons*: conjuguer oralement ce verbe.—*Nous déchirer le cœur*: la fonction de *nous*?—*Qu'il nous a lui-même donné*: analyser les pronoms.

II

Vieilles Cloches et vieilles Eglises

Elle sonna bien longtemps l'autre jour, à Saint-Vallier, la vieille cloche de la vieille église. Longtemps elle envoya à tous les échos son chant pieux et sa plainte mélancolique; et elle ne cessa de prier et de pleurer tant que se déroula sur la route la procession lente et recueillie. Et ceux qui l'entendaient pendant cette soirée grise de novembre, devinaient aussitôt tout ce qu'il y avait de chers souvenirs et d'espoirs mêlés de regrets dans cette voix qui disait de si longs adieux.

Ce fut, en effet, pour la paroisse de Saint-Vallier, un grand deuil et une grande joie que la journée du quinze novembre dernier. On y fermait un vieux temple tout usé et décrépît, et l'on y ouvrait un sanctuaire neuf, rayonnant de l'éclat, de la grâce d'une fraîche parure. La vieille église était abandonnée, là, près du rivage, où depuis deux cents ans, morte et un peu solitaire, elle gardait la terre et les flots; et une église nouvelle, née au cœur du village, imposante, monumentale, riche, vraiment digne des généreux paroissiens qui l'ont élevée, appelait, accueillait en sa nef large, pleine de lumière, ceinturée d'élégantes colonnes et voûtée de caissons dorés, la foule qui y devra désormais s'agenouiller et prier.

Mais les choses vieilles, qui s'en vont, ont des charmes irrésistibles, de secrètes attirances; elles nous sont plus chères que les choses nouvelles; et c'est pourquoi, l'autre soir, pendant que dans le ciel morne, elle laissait mélancoliquement chanter sa voix un peu grêle, la vieille cloche de Saint-Vallier rappelait vers le vieux clocher, comme un essaim d'oiseaux inquiets, toutes les pensées et tous les souvenirs.

M. l'abbé C. ROY.

EXERCICES.—*Saint-Vallier*: paroisse du comté de Bellechasse, province de Québec.—Un homonyme de *écho*: *écot* (quote-part); un homonyme de *chant*: *champ*.—un synonyme de *mélancolique*: *triste*.—l' sa nature, sa fonction: *pronom*, représente cloche, *complément direct* de *entendaient*.—*devinaient*, son sujet: *eux*.—*Décrépît*, féminin: *décépît*.—où: adverbe, modifie le verbe *gardait*.—*cents*, comment ce mot s'écrit-il lorsqu'il est suivi d'un autre nombre? il demeure invariable: *deux cent trente* personnes.—*monumentale*: qui a les proportions d'un monument.—*élevée*, au féminin: s'accorde avec l' mis pour *église nouvelle*.—*désormais* (dorénavant), adverbe.—*morne*: triste, sombre.

RÉCITATION

VINCENT DE PAULE

Monsieur Vincent de Paule, aumônier des galères,
Vieux prêtre humble de cœur et de mœurs populaires,
Quand il vient à Paris, demeure à l'hôpital
Du couvent qu'a fondé Madame de Chantal.
Sa chambre n'a qu'un lit et deux chaises de paille,
Et l'unique tableau pendu sur la muraille
Représente la Vierge avec l'enfant Jésus.
Tout entier aux projets pieux qu'il a conçus,
Le saint prêtre est toujours en course ; il se prodigue,
Et revient tous les soirs, épuisé de fatigue.
Le zèle ne s'est pas un instant refroidi
De l'ancien précepteur des enfants de Gondi.
Quand il a visité la mansarde indigente,
Il s'en va demander l'aumône à la Régente.
Il sollicite, il prie, il insiste, emporté
Par son infatigable et forte charité,
Recevant de la gauche et donnant de la droite
Pourtant il est malade et vieux ; et son pied boite,
Car, afin d'obtenir la grâce qu'il voulait,
Il a traîné six mois la chaîne et le boulet
D'un forçat innocent dont il a pris la place.
Déjà dans les faubourgs la pauvre populace,
Qui connaît bien son nom, et qui le voit passer
Le long des murs, alors qu'il vient de ramasser
Un nouveau-né jeté sur la borne et qu'il sauve,
Commence à saluer ce bonhomme au front chauve
Et le suit en chemin d'un œil reconnaissant.
Mais, ce soir, vers minuit, le bon monsieur Vincent,
Regagnant son logis chez les Visitandines,
Au moment où les sœurs sont à chanter matines
Traîne son pied boiteux d'un air découragé.
Tout le jour, bien qu'il soit souffrant, qu'il soit âgé,
Sous une froide pluie il a couru la ville.
Certes, on l'a reçu d'une façon civile ;
Mais il demande trop, même aux meilleurs chrétiens,
Pour ses enfants trouvés et ses galériens ;
Et plus d'un poliment déjà s'en débarrasse.
Tout l'argent de la reine est pour le Val-de-Grâce,
Et Mazarin, si fort pour dire : "Je promets",
Devient, en vieillissant, plus ladre que jamais.
C'est donc un mauvais jour ; mais enfin le pauvre homme
Revient en se disant qu'il va faire un bon somme,
Et se hâte, parmi la bruine et le vent,
Lorsque, arrivé devant la porte du couvent,
Il aperçoit par terre et couché dans la boue
Un garçon d'environ dix ans ; il le secoue,
L'interroge ; l'enfant depuis l'aube est à jeun,
N'a ni père ni mère, est sans asile aucun,
Et répond au vieillard d'une voix basse et dure.
"Viens !" dit Vincent, mettant la clef dans la serrure.

Et prenant dans ses bras l'enfant qui le salit,
 Il monte à sa cellule et le couche en son lit ;
 Puis, songeant qu'à minuit, en janvier, le froid pince
 Et que sa courte-pointe est peut-être bien mince,
 Il ôte son manteau tout froid du vent du nord
 Et l'étend sur les pieds du petit qui s'endort.
 Alors, tout grelottant et très mal à son aise,
 Le bon monsieur Vincent s'accouda sur sa chaise,
 Et devant le tableau pendu contre le mur,
 Il pria.

Mais, soudain, la madone au front pur,
 Qui parut resplendir des clartés éternelles,
 S'anima. Dans ses yeux aux profondes prunelles,
 Brillèrent des regards qu'ils n'avaient jamais eus,
 Et, dégageant son cou des bras du doux Jésus
 Qu'elle tenait d'abord serré sur son épaule,
 Elle tendit l'enfant à saint Vincent de Paule
 Et, d'un accent rempli de céleste bonté,
 Lui dit :

"Embrasse-le. Tu l'as bien mérité."

FRANÇOIS COPPÉE.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Un marchand achète 450 verges de soie, à raison de \$2.45 la verge. Combien revendra-t-il le tout s'il veut gagner \$2.12 par verge ?

Solution : $\$2.45 + \$2.12 = \$4.57$, le prix de vente d'une verge
 $\$4.57 \times 450 = \2056.50 , le prix de vente du tout.
Rép.

2. Un marchand achète 372 verges de drap \$2.64 la verge. A quel prix doit-il vendre le tout pour faire un bénéfice de \$279 sur le tout ?

Solution : $\$2.64 \times 372 = \982.08 , le coût du tout.
 $\$982.08 + \$279 = \$1261.08$, le prix de vente du tout.
Rép.

3. Un marchand achète 674 verges de draps pour \$1604.12. Combien doit-il le vendre à la verge pour faire un bénéfice de \$0.87 par verge ?

Solution . $\$1604.12 \div 674 = \2.38 , le prix d'achat d'une verge.
 $\$2.38 + \$0.87 = \$3.25$, le prix de vente d'une verge.
Rép.

Autrement : $\$0.87 \times 674 = \586.38 , le bénéfice total.

$\$1604.12 + \$586.38 = \$2190.50$, le prix de vente total.

$\$2190.50 \div 674 = \3.25 , le prix de vente d'une verge.
Rép.

4. En vendant 948 verges de drap pour \$4616.76 un marchand réalise un bénéfice de \$1.42 par verge. Combien a-t-il vendu le drap à la verge ? Combien l'a-t-il payé à la verge ? Combien l'a-t-il payé en tout ? Combien a-t-il réalisé de bénéfice en tout ?

Solution : $\$4616.76 \div 948 = \4.87 le prix de vente d'une verge. *Rép.*
 $\$4.87 - \$1.42 = \$3.45$, le prix d'achat d'une verge. *Rép.*
 $\$1.42 \times 948 = \1346.16 , le bénéfice total. *Rép.*
 $\$4616.76 - \$1346.16 = \$3270.60$, le coût total. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. A résoudre : $\frac{7\frac{1}{2}}{\frac{6}{5}} + \frac{11\frac{1}{2} - 2\frac{2}{5}}{11\frac{1}{2} + 2\frac{2}{5}} \times 10^{\frac{9}{13}} - 7\frac{1}{8}$.

Solution . $7\frac{1}{2} \div 6\frac{2}{3} = \frac{15}{2} \div \frac{20}{3} = \frac{15}{2} \times \frac{3}{20} = \frac{9}{8}$;
 $(11\frac{1}{2} - 2\frac{2}{5}) \div (11\frac{1}{2} + 2\frac{2}{5}) = (11\frac{5}{10} - 2\frac{4}{10}) \div (11\frac{5}{10} + 2\frac{4}{10}) = 9\frac{1}{10} \div 13\frac{9}{10} = \frac{91}{10} \div \frac{139}{10} = \frac{91}{10} \times \frac{10}{139} = \frac{91}{139}$;
 $\frac{91}{139} \times \frac{139}{13} = 7$

$\frac{9}{8} + 7 - 7\frac{1}{8} = 1\frac{1}{8} + 7 - 7\frac{1}{8} = 1$. *Rép.*

2. A résoudre : $\frac{1}{2}$ de $\frac{1}{3} \times \frac{3}{4}$ de $\frac{4}{3} \div (\frac{2}{6} + \frac{1}{3}$ de 20).

Solution : $\frac{1}{2}$ de $\frac{1}{3} \times \frac{3}{4}$ de $\frac{4}{3} = \frac{1}{6}$
 $\frac{7}{6} + \frac{1}{3}$ de 20 = $\frac{7}{6} + \frac{20}{3} = \frac{7}{6} + \frac{40}{6} = \frac{47}{6}$
 $\frac{1}{6} \div \frac{47}{6} = \frac{1}{6} \times \frac{6}{47} = \frac{1}{47}$. *Rép.*

3. A part de la ville C pour se rendre, à pied, à raison de $3\frac{1}{2}$ milles par heure, à la ville D, éloignée de 90 milles ; 3 heures plus tôt B était parti de la ville D pour se rendre à C, à raison de $2\frac{1}{2}$ milles à l'heure. Où se rencontreront-ils ? A quelle distance B sera-t-il de C au moment où A arrive à D ?

Solution : $2\frac{1}{2} \times 3 = 7\frac{1}{2}$ milles. B avait déjà parcouru $7\frac{1}{2}$ milles au moment du départ de A.

$90 - 7\frac{1}{2} = 82\frac{1}{2}$ milles, la distance qui les sépareit.

$3\frac{1}{2} + 2\frac{1}{2} = 6$ milles ; à chaque heure ils se rapprochaient de 6 milles.

$82\frac{1}{2} \div 6 = \frac{165}{2} \div 6 = \frac{165}{2} \times \frac{1}{6} = \frac{55}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{55}{4} = 13\frac{3}{4}$ heures ; ils se rencontreront au bout $13\frac{1}{2}$ heure.

A sera à $3\frac{1}{2} \times 13\frac{3}{4} = \frac{7}{2} \times \frac{55}{4} = \frac{385}{8} = 48\frac{1}{8}$ milles de C.

B sera à $7\frac{1}{2} + (2\frac{1}{2} \times 13\frac{3}{4}) = 7\frac{1}{2} + (\frac{5}{2} \times \frac{55}{4}) = 7\frac{1}{2} + \frac{275}{8} = 7\frac{1}{2} + 34\frac{3}{8} = 41\frac{7}{8}$ milles de D.

$90 \div 3\frac{1}{2} = 90 \times \frac{2}{7} = \frac{180}{7} = 25\frac{5}{7}$ heures. A sera rendu à D dans $25\frac{5}{7}$ heures.

Dans $25\frac{5}{7}$ heures + 3 heures ou $28\frac{5}{7}$ heures B se sera rapproché de D de $2\frac{1}{2} \times 28\frac{5}{7} = \frac{5}{2} \times \frac{201}{7} = \frac{1005}{14} = 71\frac{11}{14}$.

$90 - 71\frac{11}{14} = 18\frac{3}{14}$ milles. *Rép.*

4. A et B travaillent une journée, le premier 5 heures $\frac{1}{2}$, le deuxième 7 heures $\frac{1}{2}$ et reçoivent chacun la même somme ; le lendemain ils travaillent le 1er 6 heures $\frac{1}{4}$, le deuxième 8 heures $\frac{1}{4}$; ils reçoivent pour les deux jours, en tout \$13.98, quelle est la part de chacun ?

Solution : 5 heures $\frac{1}{2} = 1$ journée du premier.
 6 heures $\frac{1}{4} \div 5\frac{1}{2} = \frac{25}{4} \div \frac{11}{2} = \frac{25}{4} \times \frac{2}{11} = \frac{25}{22} = 1\frac{3}{22}$ jour.
 7 heures $\frac{1}{2} = 1$ journée de B.
 8 heures $\frac{1}{4} \div 7\frac{1}{2} = \frac{33}{4} \div \frac{15}{2} = \frac{33}{4} \times \frac{2}{15} = \frac{11}{10} = 1\frac{1}{10}$ jour.
 Ainsi le 1er a travaillé en tout 1 journée + $1\frac{3}{22}$ journée = $2\frac{3}{22}$ journées, et le 2nd a travaillé en tout 1 journée + $1\frac{1}{10}$ journée = $2\frac{1}{10}$ journées.

Ensemble ils ont travaillé en tout $2\frac{3}{22} + 2\frac{1}{10} = 2\frac{15}{110} + 2\frac{11}{110} = 4\frac{26}{110} = 4\frac{13}{55}$ journées.

$(\$13.98 \div 4\frac{13}{55}) \times 2\frac{3}{22} = (\$13.98 \div \frac{233}{55}) \times \frac{47}{22} = \$13.98 \times \frac{55}{233} \times \frac{47}{22} = \$0.06 \times \frac{235}{2} = \$0.03 \times 235 = \$7.05$, la part du premier. *Rép.*

$\$13.98 - \$7.05 = \$6.93$, la part du 2nd. *Rép.*

Autrement. $(\$13.98 \div 4\frac{13}{55}) \times 2\frac{1}{10} = (\$13.98 \div \frac{233}{55}) \times \frac{21}{10} = \$13.98 \times \frac{55}{233} \times \frac{21}{10} = \$0.06 \times \frac{231}{2} = \$0.03 \times 231 = \$6.93$ la part de B. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. Trouvez les intérêts composés de \$17, à 6%, pour 8 ans et 6 mois.

Solution : $1.06^8 = n$. correspondant de 8 fois log 1.06.

$8 \log. 1.06 = 8 \times 0.025306 = 0.202448$.

$1.06^8 = n$. c. de 0.202448 = 1.59385.

L'intérêt de \$1. pour 6 mois, à 6% = \$0.03.

$1.06^8 \times 1.03 = 1.59385 \times 1.03 = \1.64167 , le capital et les intérêts composés de \$1, à 6%, pour 8 ans et 6 mois.

$\$1.64167 - \$1. = \$0.64167$, les intérêts composés de \$1., à 6%, pour 8 ans et 6 mois.

$\$0.64167 \times 17 = \10.91 . *Rép.*

2. Un marchand acheta 1440 verges de draps. Il en vendit $\frac{1}{3}$ à un gain de 8%, $\frac{1}{6}$ à un gain de 12%, $\frac{1}{8}$ à un gain de 14% et le reste à 9% de perte. S'il avait vendu le tout à 5% de gain il aurait reçu \$23.50 de plus qu'il n'a reçu. Combien avait-il payé le drap à la verge ?

Solution : $\frac{1}{3}$ à 8% de gain = $2\frac{2}{3}\%$ sur le tout.
 $\frac{1}{6}$ à 12% de gain = 2% sur le tout.
 $\frac{1}{8}$ à 14% de gain = $1\frac{3}{4}\%$ sur le tout.
 $\frac{1}{3} + \frac{1}{6} + \frac{1}{8} = \frac{8}{24} + \frac{4}{24} + \frac{3}{24} = \frac{15}{24} = \frac{5}{8}$.
 $\frac{8}{8} - \frac{5}{8} = \frac{3}{8}$, le reste.
 $\frac{3}{8}$ à 9% de perte = $3\frac{3}{8}\%$ de perte sur le tout.
 $(2\frac{2}{3}\% + 2\% + 1\frac{3}{4}\%)$ de gain - $3\frac{3}{8}\%$ de perte = $6\frac{5}{12}\%$ -
 $3\frac{3}{8}\% = 3\frac{1}{24}\%$ de gain net.
 5% - $3\frac{1}{24}\%$ = $\$23.50$.
 $1\frac{23}{24}\%$ = $\$23.50$.
 $\$23.50 \div 0.01\frac{23}{24} = \$23.50 \div \frac{47}{24} = (\$23.50 \times 24) \div 47 =$
 $\$1200$, le coût du drap.

$\$1200 \div 1440 = \$0.83\frac{1}{3}$, le prix coûtant d'une verge. *Rép.*
 3. Un marchand vendit $\frac{1}{4}$ d'une quantité de marchandises à 12% de bénéfice ; $\frac{1}{3}$ à 21% de bénéfice ; $\frac{1}{6}$ à 25% de bénéfice et le reste à 45% de perte. On demande le bénéfice moyen sur le tout.

Solution : 12% sur $\frac{1}{4} = 3\%$ sur le tout ;
 21% sur $\frac{1}{3} = 7\%$ sur le tout ;
 25% sur $\frac{1}{6} = 4\frac{1}{6}\%$ sur le tout ;
 $\frac{1}{4} + \frac{1}{3} + \frac{1}{6} = \frac{3}{12} + \frac{4}{12} + \frac{2}{12} = \frac{9}{12} = \frac{3}{4}$.
 $\frac{1}{4} - \frac{3}{4} = -\frac{2}{4}$ le reste.
 45% de perte sur $\frac{1}{4} = 11\frac{1}{4}\%$ de perte sur le tout.
 $(3\% + 7\% + 4\frac{1}{6}\%)$ de gain - $11\frac{1}{4}\%$ de perte = $14\frac{1}{6}\%$ de gain - $11\frac{1}{4}\%$ de perte = $2\frac{11}{12}\%$. *Rép.*

4. Un ouvrage doit être fait par 12 hommes en 9 jours. Cinq hommes ne se présentent pas pendant un certain nombre de jours, mais lorsqu'ils arrivent ils sont accompagnés de 10 autres ouvriers et comme conséquence l'ouvrage est terminé dans les 9 jours. Pendant combien de jours les 5 ouvriers ont-ils négligé de se présenter.

Solution : $9 \times 12 = 108$ jours de travail d'un ouvrier.
 $12 - 5 = 7$ ouvriers qui ont travaillé tout le temps c'est-à-dire pendant les 9 jours.

$9 \times 7 = 63$, ils ont fait 63 jours de travail ; il restait à faire 108 jours - 63 jours = 45 jours d'un ouvrier.

Pour faire ces 45 jours il y avait 5 ouvriers + 10 ouvriers = 15 ouvriers, $45 \div 15 = 3$ jours. Les 15 ouvriers ont travaillé 3 jours sur les 9.

$9 - 3 = 6$ jours qu'ils n'ont pas travaillé. *Rép.*

ALGÈBRE

1. A ferait un ouvrage dans les $\frac{2}{3}$ du temps qu'il faudrait à B, et B ne prendrait que les $\frac{4}{5}$ du temps nécessaire à C pour exécuter le même travail. S'ils le font ensemble en $7\frac{3}{11}$ jours, en combien de temps chacun l'aurait-il fait seul ?

Solution : Soit $15x$ le nombre de jours de C, alors $\frac{4}{5}$ de $15x = 12x$ le nombre de B et $\frac{2}{3}$ de $12x = 8x$ le nombre d'A.

$$\frac{1}{8x} + \frac{1}{12x} + \frac{1}{15x} = \frac{1}{7^{1/11}} = \frac{11}{80}$$

Chassant les dénominateurs en multipliant par $240x$

on a :

$$30 + 20 + 16 = 33x$$

$$33x = 66$$

$$\text{d'où } x = \frac{66}{33} = 2 \text{ jours.}$$

$$A, 8x = 2 \times 8 = 16 \text{ jours. } \textit{Rép.} - B, 12x = 2 \times 12 = 24 \text{ jours.}$$

$$\textit{Rép.} - C, 15x = 2 \times 15 = 30 \text{ jours. } \textit{Rép.}$$

2. A résoudre : $\frac{x-a}{a-b} - \frac{x+a}{a+b} = \frac{2ax}{a^2-b^2}$.

Solution : Chassant les dénominateurs en multipliant par $a^2 - b^2$

on a :

$$(x-a)(a+b) - (x+a)(a-b) = 2ax$$

$$ax - a^2 + bx - ab - (ax + a^2 - bx - ab) = 2ax$$

$$ax - a^2 + bx - ab - ax - a^2 + bx + ab = 2ax$$

Réduisant : $-2a^2 + 2bx \dots \dots \dots = 2ax$

$$2bx - 2ax \dots \dots \dots = 2a^2$$

$$(2b - 2a)x \dots \dots \dots = 2a^2$$

$$x \dots \dots \dots = \frac{2a^2}{2b-2a} = \frac{a^2}{b-a} \quad \textit{Rép.}$$

3. A résoudre : $\frac{x+1}{y} = \frac{1}{4} \quad (1)$

$$\frac{x}{y+1} = \frac{1}{5} \quad (2)$$

Solution : Chassant les dénominateurs de (1) en multipliant par $4y$ et le dénominateur de (2) en multipliant par $5y$

= 5 on a :

$$4x + 4 = y \dots \dots \dots (3)$$

$$5x = y + 1 \dots \dots \dots (4)$$

Transposant (3) et (4) on a : $4x - y = -4 \dots \dots \dots (4)$

$$5x - y = 1 \dots \dots \dots (5)$$

Soustrayant (4) de (5) on a : $x = 5 \dots \dots \dots (6)$

Substituant 5 la valeur de $5x$ à $5x$ dans (5) on a :

$$25 - y = 1 \dots \dots \dots (5)$$

$$-y = 1 - 25 = -24 \dots \dots \dots (7)$$

$$y = 24 \dots \dots \dots (8) \quad \textit{Rép.}$$

4. J'ai une automobile dont je veux me défaire en la mettant en loterie. Si le billet est de \$3., je perdrai \$600; mais je gagnerai \$400, si chaque billet est de \$4. Combien ai-je fait de billets et quelle est la valeur de l'automobile ?

Solution : Soient x la valeur de l'automobile et y le nombre de billets.

$$3y + 600 = x \dots \dots \dots (1)$$

$$4y - 400 = x \dots \dots \dots (2)$$

- Transposant on a : $3y - x = -600$(3)
 $4y - x = 400$(4)
 Soustrayant (3) de (4) on a : $y = 1000$ billets. *Rép.*.....(5)
 Substituant 3000 la valeur de $3y$ à $3y$ dans (1) on a :
 $3000 + 600 = x$.
 $x = \$3600$, la valeur de l'automobile. *Rép.*

GÉOMÉTRIE

L'hypoténuse d'un triangle rectangle a 17 pieds et la différence des côtés qui contiennent l'angle droit est de 7 pieds, quels sont ces côtés ?

Solution : Soit x le petit côté, alors $x + 7$ le grand.

$$x^2 + (x + 7)^2 = 17^2$$

$$x^2 + x^2 + 14x + 49 = 289$$

$$2x^2 + 14x = 289 - 49 = 240$$

$$x^2 + 7x = 120$$

$$x^2 + 7x + \left(\frac{7}{2}\right)^2 = 120 + \frac{49}{4} = \frac{480 + 49}{4} = \frac{529}{4}$$

$$x + \frac{7}{2} = +\frac{23}{2} \text{ ou } -\frac{23}{2}$$

$$x = -\frac{7}{2} + \frac{23}{2} = \frac{16}{2} = 8, \text{ le petit côté. } \textit{Rép.}$$

$$x + 7 = 8 + 7 = 15, \text{ le grand côté. } \textit{Rép.}$$

2. Dans un triangle rectangle, les côtés qui comprennent l'angle droit ont 48 et 90 pieds ; trouver la longueur de la perpendiculaire abaissée de l'angle droit sur l'hypoténuse.

Solution : $48^2 + 90^2 = 2304 + 8100 = 10404$.

La racine carrée de 10404 = 102, l'hypoténuse.

$(90 \times 48) \div 2 = 2160$, la surface du triangle.

Prenant 102 l'hypoténuse comme base on trouve la hauteur du triangle, sur cette base, qui est la perpendiculaire cherchée.

$$(2160 \times 2) \div 102 = 42\frac{6}{17} \text{ pieds. } \textit{Rép.}$$

3. Les côtés parallèles d'un trapèze ont 116 verges et 84 verges ; les autres côtés sont égaux et ont 34 verges. Trouver la surface du trapèze.

$$(116 - 84) \div 2 = 16$$

$$34^2 - 16^2 = 1156 - 256 = 900$$

La racine carrée de 900 = 30, la hauteur du trapèze.

$$(116 + 84) \times 30 \div 2 = 200 \times 15 = 3000 \text{ verges carrées. } \textit{Rép.}$$

4. La base d'une pyramide est un carré de 1 pied 8 pouces de côté et la hauteur est de 2 pieds. Quelle en est la surface totale et quel en est le volume ?

Solution. 1 pied 8 pouces = 20 pouces ; 2 pieds = 24 pouces.
 $20 \div 2 = 10$, la longueur de la ligne tirée du milieu d'un
 côté de la base jusqu'au centre de la base ; cette
 ligne avec la hauteur forment un triangle rectangle
 dont l'hypoténuse est l'apothème de la pyramide.
 $24^2 + 10^2 = 576 + 100 = 676$.
 La racine carrée de 676 = 26, l'apothème de la pyramide.
 $20^2 = 400$ pouces carrés, surface de la base.
 $(20 \times 4 \times 26) \div 2 = 1040$ pouces carrés, surface latérale.
 $400 + 1040 = 1440$ pouces carrés = 10 pieds carrés, surface
 totale de la pyramide.
 $(20^2 \times 24) \div 3 = 3200$ pouces cubes, volume de la pyra-
 mide. *Rép.*
 $3200 \div 1728 = 1$ pied cube, 1472 pouces cubes. *Rép.*

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

UNE PAROISSE INTÉRESSANTE

(suite et fin) (1)

LE SOL NATAL

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
 Ou comme celui-là qui conquit la toison,
 Et puis est retourné, plein d'usage et de raison,
 Vivre avec ses parents le reste de son âge.

Quand reverrai-je, hélas ! de mon petit village
 Fumer la cheminée ? Et en quelle saison
 Reverrai-je le clos de ma pauvre maison
 Qui m'est une province et beaucoup davantage !

Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux
 Que des palais romains le front audacieux.
 Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine ;

Plus mon Loir (2) gaulois que le Tibre latin,
 Plus mon petit Liré que le mont Palatin
 Et plus que l'air marin la douceur angevine.

Et comme l'attachement au sol natal s'étend à la grande patrie, c'est du cœur de du Bellay, alors en Angleterre, que jaillit ce cri d'une âme bellement patriote.

“Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie.”

Il s'attira d'ailleurs de la part d'un survivant de l'école de Marot, Charles Fontaine, ce reproche très élogieux pour lui, d'avoir introduit le vocable patrie dans la langue française. (3).

(1) Voir *l'Enseignement Primaire* de septembre 1919.

(2) Du Bellay ayant écrit *Loyre*, l'hémistiche était complet.

(3) Fontaine se trompait, le mot patrie remonte au moins au temps de Charles VII (voir Littré).

A Joachim du Bellay, succède dans notre esprit le chantre le plus harmonieux au XIXe siècle, Lamartine. C'est lorsqu'il fût secrétaire d'ambassade, à Florence, que l'auteur des "Harmonies poétiques" composa l'admirable élégie intitulée "Milly, ou la terre natale" : d'ailleurs il fait allusion à ce séjour dès la première strophe :

Pourquoi le prononcer ce nom de la patrie ?
 Dans son *brillant* exil mon cœur en a frémi.
 Il résonne de loin dans mon âme attendrie,
 Comme les pas connus ou la voix d'un ami,

Chaudière où du foyer étincelait la flamme,
 Toits que le pèlerin aimait à voir fumer,
 Objets inanimés, avez-vous donc une âme
 Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?

Puis le magique poète énumère les diverses beautés des pays ensoleillés qu'il a visités mais son "cœur n'est pas là"; il décrit Milly tout à fait dénué des avantages qu'il vient de rappeler et "c'est là qu'est son cœur". Ici Lamartine se rencontre avec l'auteur du "Génie du Christianisme" faisant remarquer "que plus le sol d'un pays est ingrat, plus le climat en est rude, plus on a souffert dans ce pays et plus il a de charmes pour nous." Châteaubriand se demande alors par quelles fortes attaches nous sommes enchaînés au lieu natal : "C'est peut-être le sourire d'une mère, d'un père, d'une sœur : ce sont les circonstances les plus simples ou même les plus triviales : un chien qui aboyait la nuit dans la campagne, un rossignol qui revenait tous les ans dans le verger, le nid de l'hirondelle à la fenêtre, le clocher de l'église qu'on voyait au-dessus des arbres, etc.; petits moyens qui démontrent la réalité de l'église qu'on voyait au-dessus des arbres, etc.; petits moyens qui démontrent la réalité d'une Providence qui a pour ainsi dire attaché les pieds de l'homme au sol natal par un aimant invincible. (4).

Il faut avoir quitté le pays qui nous a vus naître pour éprouver combien fortement nous lui sommes attachés. C'est au retour d'un voyage en Europe, que Crémazie a composé ces strophes dont le chant sur l'air de Ma Normandie, nous a si vivement impressionné lorsque tout jeune, nous assistions un jour à une distribution de prix : comme tout le monde les a lues nous ne citerons que la mieux appropriée à notre sujet :

J'ai vu le ciel de l'Italie
 Rome et ses palais enchantés
 J'ai vu notre mère patrie
 La noble France et ses beautés.
 En saluant chaque contrée
 Je me disais au fond du cœur
 Chez nous la vie est moins dorée
 Mais on y trouve le bonheur.

Cet amour instinctif, pour le coin de terre où nous sommes nés et qui embrasse également la grande patrie qui le protège; l'attachement aux institutions, aux lois, aux mœurs et coutumes du pays, doit être entretenu et affermi. Nous devons même chercher à l'accroître constamment à l'encontre de la théorie des utopistes de l'humanitarisme tendant à supprimer toutes frontières entre les divers Etats sous prétexte que le bien général de l'humanité prime celui d'une nation quelconque. Tout au contraire, les nationalités étrangères ne sont-elles pas pour nous comme autant de personnes morales dont nous saurons d'autant mieux respecter les droits et privilèges que nous tiendrons davantage à ce qu'on respecte les nôtres ! Pour vivifier notre patriotisme et le rendre plus intense, développons de plus en plus chez nous le sentiment d'une légitime fierté pour la race dont nous sommes issus, pour ses mœurs exemplaires, ses saines et fortes traditions, par le récit des gestes glorieux de nos pères et en ne cessant de redire leurs manifestations de grande foi religieuse, d'ardent patriotisme et de respect des institutions établies.

(4) "Génie du Christianisme," Ire partie, livre V, chap. XIV.

Gardons-nous de négliger l'étude sérieuse de notre histoire : elle nous apprend à demeurer en réalité les plus loyaux sujets de l'Angleterre parce que les premiers occupants et les plus attachés au sol, et à garder au fond de notre cœur un profond et sincère attachement à la patrie de nos aïeux. Mais ne l'oublions jamais, avant tout soyons Canadiens ; nos bras et nos cœurs au pays et à ses œuvres, puis à la suite de sir Groeges-Etienne Cartier aimons à chanter : "O Canada, mon pays, mes amours!"

LUCIEN SERRE.

BIBLIOGRAPHIE

RÉCITS LAURENTIENS.—*Illustrations d'Edmond-J. Massicotte, et Préface d'Albert Ferland*, par le Frère Marie-Victorin, des E. C.

Ce beau volume fait le plus grand honneur à la littérature canadienne-française.

Les idées comme le style sont d'une tenue impeccable et savent mettre en un relief charmant les mœurs pures et simples de nos pères. Grand admirateur des champs, des bois et des montagnes, observateur intelligent, chrétien à l'âme élevée et tendre, catholique convaincu, le Frère Marie-Victorin a su créer des pages où passe un souffle patriotique doux comme la brise printanière et tout embaumé du parfum des vertus des ancêtres.

L'œuvre première du Frère Marie-Victorin, à tout point de vue, est de premier ordre, et laisse espérer de nouvelles pages canadiennes que nos frères de France pourront nous envier.

C. J. M.

LE RECENSEMENT DANS LES VILLES

La commission scolaire catholique de la ville de Québec a procédé au recensement des enfants d'âge scolaire de la cité, ainsi qu'à celui de la fréquentation scolaire, au cours du printemps dernier. Dans la prochaine livraison nous ferons connaître le résultat officiel de ce recensement.

La commission scolaire catholique de Sherbrooke vient aussi de dresser le même recensement et celle de Montréal procèdera incessamment, comme l'atteste les documents qui suivent :

LETTRE DE MM. LES DIRECTEURS-SECRÉTAIRES

A Sa Grandeur Mgr PAUL BRUCHÉSI,

Archevêque de Montréal

Monseigneur,

La loi qui régit la commission des écoles catholiques de Montréal oblige les commissions de district à faire, chaque année, dans les limites de leur territoire respectif, un recensement des enfants de cinq à dix-huit ans.

Or, messieurs les commissaires des divers districts croient que le moyen le plus efficace et le plus économique de satisfaire à la loi sur ce point serait de confier ce recensement à messieurs les curés qui accompliraient ce travail par eux-mêmes ou par messieurs les vicaires.

Et ils nous donnent instruction de demander à Votre Grandeur s'il lui plairait de prier messieurs les curés des diverses paroisses de la cité de Montréal de vouloir bien se charger du dit recensement. Des formules spéciales seraient alors fournies au besoin.

Il est entendu que la commission donnera une rémunération pour ce travail.

Confiants que cette suggestion sera bien accueillie, et vous priant d'agréer nos hommages respectueux, nous demeurons, de Votre Grandeur, les tout dévoués,

A.-C. MILLER,
J.-M. MANNING,
J.-DAVID PILON,
J.-P. LABARRE,
Directeurs-secrétaires.

Montréal, le 30 août 1919.

LETTRE DE Mgr L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

Montréal, le 30 août 1919.

Messieurs les Directeurs-secrétaires,
des commissions scolaires de district à Montréal.

Messieurs,

Comme vous, je crois que les curés de la ville peuvent, par eux-mêmes ou par leurs vicaires, faire le recensement scolaire le plus exact, requis par la loi, en profitant de leur visite annuelle des familles de leur paroisse.

Je vous autorise bien volontiers à les voir et à leur demander de vouloir bien se charger de ce travail.

Une note sera publiée dans la *Semaine religieuse* à ce sujet.

Je m'en rapporte aux commissions des divers districts relativement à la rémunération qu'elles croiront devoir offrir.

Comme toujours, je n'en doute pas, le clergé sera heureux d'aider à la cause de l'instruction publique.

Votre bien dévoué,

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

COURS MOYEN ET SUPÉRIEUR DE LANGUE FRANÇAISE PAR LES FRÈRES
DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE

LIVRE DU MAÎTRE

Les Frères de l'Instruction chrétienne viennent de publier le livre du maître de leur *Cours moyen et supérieur de langue française (exercices)*. Cet ouvrage d'environ 1,250 pages renferme le texte entier du livre de l'élève avec le corrigé des exercices qui y sont proposés. Il est appelé à rendre service non seulement aux maîtres qui, ayant introduit dans leurs classes le livre de l'élève, ont pu en apprécier la méthode et la valeur pédagogique, mais à tous les professeurs des cours modèle et académique, spécialement à ceux qui sont chargés de la préparation des candidats aux examens officiels. Il sera pour eux un précieux instrument de travail qui leur permettra d'abrégé la préparation de leur classe de français. Ils trouveront, en effet, un bon choix de travaux tout faits et d'utiles renseignements dans cet ouvrage qui contient 180 textes d'auteurs—pouvant servir de lectures et de dictées—accompagnés chacun d'un questionnaire sur le sens des mots et des expressions et d'un exercice d'observation et de jugement ; 600 exercices de grammaire ; 175 exercices d'analyse grammaticale et logique ; 350 exercices de vocabulaire et de langage ; 300 rédactions développées ou accompagnées d'un plan détaillé, dont une trentaine sont faites d'après l'image.

Prix de l'ouvrage : \$3.00 net ; franco : \$3.18. S'adresser à l'Imprimerie du Sacré-Cœur, Laprairie, P. Q.

CERTIFICATS DE DACTYLOGRAPHIE

Pour assurer à la langue française la place qui lui revient dans l'enseignement de la dactylographie, et pour donner suite à une idée émise à ce sujet dans l'*Enseignement primaire* du mois de mars dernier, les Frères des Ecoles Chrétiennes ont décidé d'établir des certificats d'aptitudes bilingues en dactylographie.

Le Comité d'Organisation s'est formé au Mont St-Louis (Montréal), le 17 août dernier. Il se compose des Professeurs de dactylographie du Mont St-Louis, de l'Académie Commerciale de Québec, de l'Académie de La Salle des Trois-Rivières et de l'Académie de La Salle d'Ottawa, ainsi que de quelques autres professeurs bien au fait de cette matière d'enseignement.

Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétaire, le c. f. Bérard, au Mont St-Louis, 144, rue Sherbrooke, Montréal.

SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER

Samedi le 7 septembre 1919, Son Excellence le Gouverneur général a présidé au dévoilement du monument élevé à Montréal, en l'honneur de Sir George-Etienne Cartier, le principal fondateur de la Confédération canadienne. A cette occasion d'importants discours furent prononcés, particulièrement par Sir Lomer Gouin et l'honorable M. Thomas Chappais. Nous empruntons à ces orateurs les passages suivants :

SIR LOMER GOUIN

Depuis cent cinquante ans et plus, les Canadiens français font partie d'un empire dont la population se compose de quelques centaines de millions d'individus de toutes les races, de toutes les nationalités et de toutes les religions. Nous ne sommes qu'une humble minorité dans cette colossale agglomération dont la mère-patrie est le centre, sans toutefois en contenir le nombre. Or, il est intéressant de se demander si la poignée de sujets franco-canadiens, perdus dans l'immensité du Nouveau Monde, est restée étrangère aux destinées de cet empire, ou si elle n'a pas plutôt contribué de quelques matériaux à ce qui en forme aujourd'hui la structure. Deux idées maîtresses sont aujourd'hui à la base de la constitution qui régit les rapports de la métropole et des colonies, deux idées si importantes que, sans elles, on ne saurait plus concevoir l'empire britannique, deux idées qui ont fait sa force dans le passé comme elles font encore sa force dans le présent, deux idées que les grands empires dont parle l'histoire n'ont pas connues ou, du moins, n'ont jamais mises à exécution. Ces deux idées, ai-je besoin de les mentionner? L'une, c'est l'autonomie locale, et l'autre, c'est la réunion en confédération des provinces autonomes.

A la première de ces idées s'attachent les noms de deux frères d'armes dont nous conservons fidèlement la mémoire : Lafontaine et Baldwin. La seconde suggère les noms de deux autres compagnons que nous sommes toujours heureux d'associer dans nos souvenirs : Cartier et MacDonald.

L'œuvre exécutée avec succès au Canada par Lafontaine et Cartier fut ensuite imitée dans les autres colonies, et c'est ainsi que nous, Canadiens français, avons acquis le droit, grâce à nos deux illustres compatriotes, de nous sentir de moins en moins étrangers dans cet Empire qui porte la trace de leur génie et de leurs efforts.

Cartier fut, avant tout, une volonté agissante. Il savait vouloir et il savait agir. Homme d'État dans toute l'acception du mot, il eut de grandes conceptions en même temps que la hardiesse voulue pour les réaliser. Lutteur courageux et patriote clairvoyant, il a su faire au moment opportun, sans craindre la critique et sans redouter l'impopularité, les alliances nécessaires pour assurer la survivance de sa race sur la terre canadienne. Et c'est

ainsi que ce meneur d'hommes a pu jouer un rôle considérable dans ce pays et continuer brillamment l'œuvre de Lafontaine.

Dans tous les grands travaux publics qui ont été exécutés de 1850 à 1872, dans toutes les principales mesures qui ont été adoptées pendant la même époque, partout on est sûr de retrouver Cartier. Rien ne s'est fait où l'on ne sente sa volonté. L'abolition de la tenure seigneuriale, la réforme de nos lois sur l'enseignement, la codification de nos lois civiles, la construction du Grand Tronc, voilà autant de questions qui lui ont fourni l'occasion de donner la mesure de son talent. Mais une question plus importante encore devait mettre ses qualités à l'épreuve. C'est la Confédération qui, d'après le témoignage même de MacDonald et de Tupper, eut été impossible sans lui, et qu'il devait bientôt couronner par l'annexion des territoires de l'Ouest.

En érigeant ce monument à la gloire de Cartier, c'est un hommage bien mérité que nous rendons à notre illustre compatriote, mais c'est aussi un enseignement que notre génération donne à celles qui devront lui succéder dans le pays.

Ce monument leur rappellera la part très large et très brillante que Cartier a prise dans l'élaboration des destinées du Canada. Il leur rappellera également que la Confédération est une œuvre à laquelle notre race a intelligemment collaboré et qu'il est du devoir des Canadiens de demain, comme il est du devoir des Canadiens d'aujourd'hui, de défendre, de protéger et d'aimer.

La Confédération ! Cartier a voulu qu'elle fût grande, qu'elle fût forte, qu'elle fût tolérante, qu'elle fût durable. Il a voulu qu'elle fût hospitalière à tous, ingrate à personne. Mais, par-dessus tout, il a voulu que sa race s'y développât harmonieusement à l'ombre d'une constitution qui lui laissait, dans la vieille province française de Québec, le contrôle absolu de ses destinées.

J'ai la conviction que, plus tard, dans 50 ans, dans 100 ans et plus, l'on dira comme l'on dit aujourd'hui que George-Etienne Cartier a bien mérité de la patrie, de même que l'on continuera gaielement à chanter, dans nos foyers heureux, le doux refrain : "O Canada, mon pays, mes amours".

L'HONORABLE M. T. CHAPAIS

La vie, l'œuvre de Cartier prouvent que le dualisme patriotique dont il fut l'incarnation loin d'être une faiblesse est une force et un élément de progrès. Les deux sentiments se confondent et se complètent. L'histoire nous démontre que le patriotisme national prend sa source dans le patriotisme régional. Pour que la patrie soit libre, forte, prospère, ne faut-il pas que la grande patrie ait la jouissance incontestée de tous ces biens ? Ah ! messieurs, cette vérité est apparue en traits de feu aux héros de la formidable guerre dont nous sommes sortis victorieusement avec la grâce du Très-Haut. Pourquoi le paysan de la Bretagne, de la Picardie, de la Bourgogne, de la Champagne, de la Provence, se battait-il, lorsqu'il faisait de sa poitrine un rempart à sa patrie ? Il se battait pour que, dans une France délivrée, triomphante et glorifiée, il y eut une Bretagne, il y eut une Picardie, il y eut une Bourgogne, il y eut une Champagne, il y eut une Provence, tranquilles, assurées de vivre dans la paix, dans la sécurité, dans le travail fécond. Il luttait, il souffrait, il tenait, il mourait, pour que l'âme bretonne, l'âme picarde, l'âme bourguignonne, l'âme champenoise, l'âme alsacienne et l'âme lorraine, encore une fois maîtresses de leur essor, pussent donner, par la communion sacrée de leurs oblations héroïques, à la grande âme collective de la France, une beauté rajeunie, une vertu nouvelle, des énergies retrempées, un plus magnifique rayonnement, et une plus irrésistible puissance d'expansion civilisatrice.

Ce double caractère du vrai patriotisme, à une heure moins tragique, et sur un théâtre moins illustre, sir Georges Cartier en a donné une démonstration frappante. Il a voulu qu'il y eût dans un Canada plus grand, plus peuplé, plus riche, plus fort, mieux armé pour toutes les luttes de notre âge, une province de Québec maîtresse de son orientation religieuse et nationale, libre et tolérante, autonome et généreuse, jouissant sans entraves

de ses franchises, tout en contribuant et en participant largement au progrès général. De cette noble conception, réalisée à travers bien des obstacles, Cartier conservera l'impérissable honneur. Les hommes d'État ne font pas toujours tout ce qu'ils veulent. Mais l'équitable histoire ne doit pas leur refuser son hommage s'ils savent accomplir tout ce qu'ils peuvent. Cet hommage, ne craignons pas de le proclamer en ce jour, Cartier l'a noblement mérité. Il a réussi, dans l'élaboration du régime fédéral, à fortifier et à sauvegarder pour sa province les droits dont sa nationalité avait obtenu progressivement la reconnaissance à travers un siècle de vicissitudes. Et cela ne l'a pas empêché de marquer sa place parmi les plus actifs constructeurs de la grandeur canadienne. Patriote et homme d'État, il l'a aimée et il l'a servie sans défaillance durant toute une vie d'inlassable labeur. Répudiant l'erreur généreuse commise à une heure critique de sa jeunesse, il a été un loyal sujet de la couronne britannique, et, en même temps, un citoyen passionnément dévoué aux intérêts de sa patrie. On peut, sans doute, signaler dans sa carrière, comme dans celle de tous les hommes politiques, des erreurs et des fautes. On n'y relèvera ni une lâcheté, ni une trahison. Fidèle à la foi ainsi qu'aux traditions de ses pères, il s'est toujours abstenu d'attenter aux convictions et aux droits de ceux qui n'étaient ni de sa croyance ni de son sang. Son caractère, son effort, ses œuvres, son amour de la justice et son respect de la parole donnée, restent comme une leçon pour tous les hommes publics de ce pays. Et c'est incontestablement un devoir de gratitude nationale que nous accomplissons aujourd'hui par l'érection, au pied de ce Mont-Royal, d'un monument grandiose, destiné à immortaliser la mémoire de l'homme "franc et sans dol" dont le nom restera l'un des plus grands de notre histoire.

LES NOCES D'OR

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT

La Société générale d'Éducation et d'Enseignement (France) a fêté ses nocés d'or à Paris, le 21 mai dernier. Elle ne pouvait mieux commencer la commémoration de cet anniversaire qu'en remerciant Dieu d'avoir daigné, pendant cinquante années, bénir ses efforts et ses travaux.

Un grand nombre de membres et d'amis de la Société, et de dames patronnesses assistaient à la messe d'actions de grâces, que célébra, à l'église Saint-Sulpice, dans la chapelle de la Vierge, le R. P. Dudon, aumônier du Comité des Dames Patronnesses.

Après l'Évangile, M. l'abbé Létourneau, curé de Saint-Sulpice, prononça une émouvante allocution. Il fit d'abord le portrait d'Émile Keller, "paroissien et fabricant de Saint-Sulpice", longtemps président de la Société.

"C'était vraiment, dit-il, une figure de soldat, de zouave de l'armée catholique. Nul doute que, sous Henri III, il aurait été ligueur. Il fut l'ami de Lamoricière et de tous les zouaves pontificaux ; ne pouvant partir lui-même au secours de Pie IX, il lui offrit au moins une batterie d'artillerie.

Quand on le regardait, on se demandait instinctivement à quelle lutte religieuse il pensait, à quel combat de la foi il allait nous convier. Il était toujours sur la brèche pour toutes les défenses de nos droits catholiques, et, à ce titre, il symbolise parfaitement toute la vie de votre Société... Il fut toujours le même, l'homme qui offre à l'Église une batterie d'artillerie."

M. le curé de Saint-Sulpice fit ensuite, à larges traits, le tableau de l'œuvre de la Société d'Éducation : elle a, conformément aux enseignements de Pie IX et de Léon XIII, rappelé aux catholiques leur devoir dans la question scolaire, au risque d'expérimenter les sectaires

et de déplaire à certains catholiques pacifistes ; passant de cette prédication théorique à l'action pratique et militante, elle a, de M. de Melun à M. Félix Bonnet, constitué un état-major d'élite, capable de mener le bon combat ; enfin, elle a lutté contre les lois contraires à l'enseignement catholique ; lutté dès l'apparition des projets, pendant la discussion, puis au cours de l'application de ces lois : lutte dans la presse, au Parlement, devant les tribunaux. Elle a renseigné et soutenu l'enseignement libre.

Au banquet fraternel qui suivit l'office religieux, le colonel Keller, président de la Société, fils de l'ex-président, M. Émile Keller, porta au Saint-Père un toast admirable que nos lecteurs liront avec bonheur :

Du jour où nous nous sommes assigné comme but de propager et de fonder l'instruction sur l'éducation catholique, de ce jour-là, nos regards se sont attachés à la chaire de Pierre comme au phare infaillible de toute vérité. A l'heure présente, ils y demeurent fixés plus fermement que jamais pour orienter, à travers les ténèbres de l'avenir, les générations nouvelles, celles qui, recueillant les fruits du sacrifice et de la victoire, doivent édifier la paix sur les ruines accumulées par la guerre. Ah ! je sais bien que d'autres chaires se sont dressées au sein des nations civilisées et qu'elles ont annoncé au monde la charte de l'ère nouvelle, la charte de l'âge d'or dans la paix universelle et la concorde parfaite, la royauté du droit désormais affranchi de toutes les tyrannies et garanti contre toutes les révolutions. Mais, peut-être comme moi, avez-vous quelque doute sur l'autorité des pontifes aussi bien que sur la valeur de leur évangile.

J'avoue que, pour ma part, la gendarmerie, même internationale, ne m'inspire qu'une médiocre confiance pour défendre l'ordre contre les aventures qui le guettent à tous les tournants du chemin, J'ai moins de confiance encore dans l'altruisme généreux des ambitions nationales et des appétits individuels. Et, quand la raison humaine manifeste la folie de s'attribuer les prérogatives divines et de s'émanciper de la tutelle que la Providence lui a octroyée, aux risques de paraître rétrograde, et de dériser volontiers que, par simple prudence, on lui passât la camisole de force. Certes, la gloire nouvelle qui resplendit au ciel de la patrie, autorise les larges espoirs. Mais encore ne faut-il pas les orienter vers le pays du mirage et des âlèmes. Le roc immuable de l'Eglise de Dieu est seul assez solide pour asseoir l'édifice que nous projetons et pour l'assurer contre l'assaut des tempêtes et des bouleversements qui ébranlent la terre.

L'Autorité, la Sagesse, la Justice divine y ont institué un gardien inexpugnable, et ont posé à son front leur triple couronne, sur la tiare du vicair de Jésus-Christ, du Père qui détient l'héritage des promesses sans lesquelles nous désespérerions de la vieille humanité.

Nous sommes des croyants que le doute n'atteint pas, nous sommes des fidèles que l'anarchie n'enrôle pas dans sa révolte, nous sommes des fils que le scandale ne déconcerte pas. Les scribes et les pharisiens, les rois et la populace peuvent jeter leur défi à la faiblesse de Celui qu'ils ont désarmé et qu'ils ont déshonoré de descendre de la croix où ils l'ont cloué. Ils nous verront couvrir de notre foi la majesté qu'ils outragent et nous agenouiller, avec un respect redoublé, sous la main paternelle qui tient ici-bas le sceptre du Roi des nations.

Oui ! vive le Pape ! vive le pape Benoît XV ! trois fois sacré pour nous : dans sa charge auguste, dans sa paternité divine, dans sa faiblesse persécutée et honnie par les puissants de la terre ! Vive le Pontife, qui porte dans les plis de sa robe blanche la concorde des sociétés et la paix du monde !

A la réunion générale du soir, le colonel Keller rappela la fondation de la Société, en mai 1868. Au bas de l'acte de naissance sont les signatures de Chesnelong, Léon Cornudet, vicomte de Melun, Michel, Auguste Cochin, Anatole de Ségur, Kolb-Bernard, Baudon et deux noms qui devaient peu après acquérir l'illustration du martyr, ceux du P. Captier et du P. Olivaint.

Dès ses débuts, la *Société d'Education et d'Enseignement*, dont le but est la formation morale avec la culture de l'esprit, dont l'inspiration est manifestement catholique, se dresse en face de la conception allemande de l'école, en face de la *Ligne de l'enseignement*, cette "maçonnerie extérieure".

Après avoir rappelé les luttes de la Société d'Éducation sur le terrain de la gratuité et de l'obligation, ensuite pour la liberté de l'enseignement supérieur, puis contre la laïcisation, etc. ; après avoir salué au passage les orateurs catholiques, défenseurs, au Parlement, de l'école chrétienne, le colonel Keller met à la place d'honneur, qui leur est due, en ce jour de souvenirs et de fête familiale, les portraits des chefs de la Société, de ses premiers présidents : MM. d'Ariste, Léon Cornudet, Connelly, Chesnelong, Émile Keller.

Après les généraux, les officiers, l'organisation de la défense : le *Comité de Jurisconsultes*, avec ses anciens magistrats, ses avocats éminents ; leurs travaux constituent tout un arsenal pour les écoles libres ; leurs consultations renseignent les maîtres, les bienfaiteurs des écoles, les évêchés : le *Bulletin* enregistre périodiquement leurs avis et le mouvement des questions scolaires.

Le *Comité de l'enseignement primaire*, le *Comité de l'enseignement secondaire et supérieur*, le *Comité de l'enseignement secondaire et supérieur des jeunes filles* se partagent les diverses branches de l'enseignement et rassemblent, chacun dans sa sphère, les plus hautes compétences.

Le *Comité des dames patronnesses* sait trouver, dans son dévouement et dans la charité catholique française, les ressources financières nécessaires à l'action de la Société. La Société d'Éducation a reçu, depuis sa fondation, environ trois millions de francs.

La guerre a été pour elle l'occasion de nouveaux efforts ; avec le *Comité catholique de défense religieuse* elle a organisé, dans les locaux de la rue d'Assas, un ouvrage. Elle a dressé le *livre d'or* de l'enseignement chrétien, en recueillant les noms des maîtres tués, blessés, décorés, à la guerre.

Elle a, enfin, fondé l'*Œuvre Catholique des Bourses des orphelins de la guerre*, que préside Mme la générale Tréneau.

Voilà, dit en terminant le colonel Keller, la gerbe d'or dont nous couronnons aujourd'hui notre Société. Pie X lui a rendu un jour ce témoignage qu'elle fut "toujours en bataille et toujours sur la brèche". Et cette palme aussi, nous l'attacherons au drapeau sous lequel nous sommes fiers d'avoir servi.

Son Eminence le cardinal Amette termina la réunion par une allocution toute paternelle où il loua hautement l'œuvre accomplie en France par la *Société d'Éducation et d'Enseignement*.

(D'après la *Correspondance Hebdomadaire*, de Paris.)

POÉSIE

A MA PIPE

F. P. C.

I

Ma pipe, adieu !... Je ne dois plus t'aimer,
Un mal, jaloux de notre doux commerce,
De toi m'éloigne pour toujours.
"Fuis, me dit-il, bannis cette perverse
Aux lourds parfums pleins d'un poison amer
Elle abrège tes jours."

II

Ma pipe, adieu !... Pendant bien des années
Tu dissipas mes ennuis, mon chagrin.
Si douce était ta chaude haleine,
Au soir surtout des lassantes journées... !
Qui, désormais, rendra mon ciel serein,
Quand j'aurai de la peine... ?

III

Ma pipe, adieu !... Lorsque petit soldat,
Le sac au dos, je côtoyais la Meuse
Tu fus ma compagne assidue.
A toi qui si souvent me déridas !
Pourquoi faut-il te laisser malheureuse,
A ton clou suspendue !

IV

Ma pipe, adieu !... Je vais triste et morose
Sur nos chemins, sans toi, traîner mes pas.
Disant à tous que je t'aimais.
Si quelquefois l'amour, bizarre chose,
Change d'objet, ma mie ! oh ne crains pas,
Moi, t'oublier?... Jamais.

FRANCIS,
du cercle Roy.

Montréal, 1er septembre 1919.